



---

## PROCÈS-VERBAL DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL DU MARDI, 18 JUIN 2019 19H00 – SION

---

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 avril 2019.	2
II- Examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2018 de la Municipalité de Sion.	3
III- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant "La demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des infrastructures techniques, ludiques et aquatiques de la piscine de plein air de la Blancherie".	14
IV- Information sur le crédit supplémentaire 2019/01 "Engagement du chef de service dicastère 2"	20
V- Réponse au postulat "Installation de boîte à mégots dans les quartiers les plus fréquentés de la ville de Sion".	24
VI- Informations de la Municipalité.	26
VII- Divers.	36



**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance ordinaire du Conseil général de la commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 24 mai dernier et peut délibérer. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail.

Je dois excuser les absences des Conseillers généraux Jérôme Tavernier, Michaël Jacquier, Xavier Mittaz, Tobia Antonini et Jérôme Amos. Annoncés avec du retard, Madame la Conseillère générale, Maud Theler, Messieurs les Conseillers généraux Mathieu Gachnang, Christian Mirailles et Monsieur le Conseiller communal, Cyrille Fauchère.

Au nom du Parlement, j'adresse mes félicitations à Monsieur Michaël Jacquier et à son épouse qui sont parents d'un petit Nico depuis dimanche dernier. Je leur souhaite tout le bonheur possible pour leur nouvelle vie à trois.

Cette année, nous avons innové la présentation des comptes 2018 dans les commissions. En effet, le bureau, dans un souci de communication, a décidé d'ouvrir cette présentation à l'ensemble des 60 conseillères et conseillers généraux. Cette séance a eu lieu le 29 avril 2019 dans les locaux de la médiathèque. Dans l'ensemble, nous avons eu un bon retour de cette présentation. Nous allons tenir compte des différentes remarques et commentaires pour les prochains comptes.

Notre chantier concernant la rédaction d'un nouveau règlement du Conseil général ainsi que d'une directive sur les amendements arrive à bout touchant. Nous allons faire parvenir les documents dans les commissions pour étude dans le courant du deuxième semestre 2019.

Lecture de l'ordre du jour. Nous pouvons passer maintenant au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le président de la Municipalité, conformément à l'article 8, alinéa 1 de notre règlement. Lors de sa séance du 13 juin 2019, le Conseil municipal a retiré le crédit supplémentaire 2019/01 : "engagement du chef de service dicastère 2". Le bureau du Conseil général, en séance extraordinaire du 17 juin 2019, a décidé de le maintenir. Ainsi, la Municipalité et les groupes politiques pourront s'exprimer sur ce sujet. Par contre, il n'y aura pas de vote. L'intitulé du point 4 sera "information" et non plus "examen et vote". L'ordre du jour ainsi modifié se présente donc comme suit. Point 1 : approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 avril 2019. Point 2 : examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2018 de la Municipalité de Sion. Point 3 : examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des infrastructures techniques, ludiques et aquatiques de la piscine de plein air de la Blancherie. Point 4 : information sur le crédit supplémentaire 2019/01 "Engagement du chef de service dicastère 2". Point 5 : réponse au postulat "Installation de boîtes à mégots dans les quartiers les plus fréquentés de la ville de Sion". Point 6 : informations de la Municipalité. Point 7 : divers a) questions écrites b) divers. Tous les documents nécessaires durant ce plenum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés par mail en date du 11 juin 2019.

## **I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 avril 2019.**

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2019 a été rédigé par notre secrétaire Monsieur Jean-Charles Léger en collaboration avec notre vice-présidente Madame Christine Bourban Carthoblaz. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter.

Ce n'est pas le cas, je le sou mets donc à votre approbation. Les conseillères et conseillers qui l'acceptent appuient sur la touche verte, la touche rouge pour le refus, touche blanche pour l'abstention. Le vote est lancé.



**Le procès-verbal est accepté par 50 oui, 0 non, 0 abstention.** Je remercie nos rédacteurs et correcteurs, Madame Christine Bourban Carthoblaz et Monsieur Jean-Charles Léger.

## **II- Examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2018 de la Municipalité de Sion.**

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** J'invite les rapporteurs des commissions à prendre place à la tribune pour présenter les rapports de leur commission avec leur carte de vote. Monsieur Charles-André Rey pour la commission de gestion, Monsieur Alain Turatti pour la commission éditité et urbanisme et Madame Isabelle Gianadda pour la commission sociale et culturelle. Pendant que les rapporteurs prennent place, je voudrais rappeler ici l'article 18, alinéa 5 de notre règlement : Attribution des membres de la commission. Alinéa 5 : un commissaire ne peut participer aux travaux de plusieurs commissions pour l'étude d'un même objet. Or, Monsieur Vincent Boand a suppléé à la CEU à deux reprises et une fois à la CSC pour le même sujet, les comptes 2018. Si un conseiller ne peut pas se faire remplacer par un autre conseiller que je qualifierai d'éligible, en vertu de l'article 18 et du présent exemple, il devra alors laisser sa place vacante pour la séance en question. Merci donc à l'avenir de respecter le cadre du règlement du Conseil général et merci aussi aux chefs de groupe d'y veiller. Avant de commencer à proprement parler l'examen des comptes, deux mots sur le déroulement de cette analyse. Nous allons commencer par l'entrée en matière et nous voterons sur l'entrée en matière. Puis, les rapporteurs nous feront un condensé de leur rapport jusqu'à la conclusion et au vote de leur commission. Après leur intervention, j'ouvrirai la discussion générale sur les comptes et, au final, nous passerons au vote. Nous ne ferons pas l'analyse division par division mais une analyse globale des comptes 2018. Le bureau a validé cette manière de faire lors de notre séance du 15 janvier 2019, en présence des présidents, vice-présidents et des rapporteurs des 3 commissions. De plus, un mail a été envoyé aux rapporteurs ainsi qu'aux présidents des commissions afin de leur rappeler la marche à suivre. Le bureau a insisté sur le fait que leur présentation doit faire ressortir les points importants des comptes et les conclusions. Le but de ce changement est de rendre notre soirée des comptes plus intéressante, plus didactique et plus dynamique. Nous commençons donc par l'entrée en matière.

Monsieur Charles-André Rey vous pouvez nous présenter la première partie de votre rapport jusqu'au vote de l'entrée en matière.

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** Rapport de la commission de gestion au Conseil général concernant les comptes de la ville de Sion 2018. La commission de gestion a examiné le projet des comptes 2018 de la ville. Elle a siégé à 9 reprises pour préparer et établir son rapport. Dans le cadre de l'étude des présents comptes, une séance de présentation a été préparée par le bureau du Conseil général le 30 avril 2019 aux Arsenaux. La séance des questions a eu lieu le 27 mai 2019 en présence de Monsieur Philippe Varone, président de la Ville et de Monsieur Patrick Dondainaz, chef du service des finances. La liste des commissaires ayant siégé à l'examen des comptes est annexée en fin de rapport.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière. Préambule : les comptes sont pour la première fois présentés sous la forme introduite au début de la législature en 9 dicastères. Le plan comptable est totalement remanié suite aux transferts de nombreuses rubriques entre dicastères. De ce fait, il n'existe plus de points de repères et les tableaux utilisés dans nos précédents rapports ne permettent plus de comparaison entre les différents exercices. Nous avons ainsi mis en place de nouveaux tableaux par dicastère intégrant également les chiffres du budget 2016 et des comptes 2018. Ces tableaux sont identiques à ceux présentés dans le rapport sur le budget 2019. Ils deviendront explicites au cours des prochaines années. Pour information, dans la brochure des comptes, vous trouverez sous la remarque à la fin de chaque dicastère les transferts qui ont touché d'une manière ou d'une autre celui-ci.

Compte de fonctionnement : les charges de compte de fonctionnement avant amortissement s'élèvent à 214 millions, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 237 millions. Le compte de fonctionnement boucle pour la 17ème année consécutive sur un excédent de revenus de 309'000 francs contre 2'500'000 pour l'exercice 2017. On constate à la lecture des différents graphiques présentés que les charges effectives sont supérieures aux charges budgétées de plus de 10 millions, soit 5,06% des



charges totales. La divergence entre les charges budgétées et les charges effectives en 2018 est principalement expliquée par la forte progression des montants générés par l'activité d'achat / vente d'énergie de partenaires, par les montants facturés par Skyguide ainsi que par la forte augmentation des montants alloués à l'aide sociale. On remarque également que les recettes sont supérieures au budget de près de 10 millions, soit environ 4,4 % du total des revenus. La divergence entre les revenus budgétés et les revenus effectifs en 2018 est principalement expliquée par le bénéfice supplémentaire de 5'190'000 réalisé sur l'achat / vente d'énergie de partenaires. Les différents graphiques relatifs au personnel montrent également une bonne évolution de ces derniers avec un total d'EPT au 31.12.2018 de 459.

Compte d'investissements : sur les comptes 2018, le total des investissements se monte à 33'404'000 francs et les recettes d'investissements à 4'261'000, soit un excédent de dépenses de 29'143'000. L'autofinancement est de 23'653'000, soit 81,2%. Crédit d'engagement : les comptes 2018 présentent 4 crédits d'engagement pour un montant total de 34'370'000 détaillé dans le graphique à la page 13 du rapport. Bilan au 31 décembre 2018 : le total du bilan au 31 décembre 2018 s'élève à 460 millions en diminution de 10 millions par rapport à 2017. La fortune nette se monte à 163 millions, une augmentation de 309'000 francs par rapport à l'exercice précédent. Notons ainsi que les provisions pour le compte de fonctionnement et le compte des investissements s'élèvent à 14'470'000, alors que les engagements envers les financements spéciaux se montent à 14'898'000. Les engagements hors bilan sous forme de cautionnement et garantie baissent de 400'000 francs et passent à 3'700'000. Dette consolidée : la dette de la ville au 31 décembre 2018 s'élève à 175'814'000 contre 180'282'000 au 31.12.2017, soit une baisse de 4'467'000. Cela représente un intérêt de 2,6 millions en 2018 pour un taux d'intérêts moyen de 1,7%. Endettement net : l'endettement net de la ville passe de 73'066'000 au 31.12.2017 à 80'200'000 au 31.12.2018, soit une augmentation de 7'198'000. L'endettement net par habitant passe donc de 2'149 francs au 31 décembre 2017 à 2'320 francs au 31 décembre 2018. Chiffres clés et ratio : ces derniers restent identiques à ceux des dernières années et demeurent stables selon l'Etat du Valais. Entrée en matière : les 15 membres présents de la commission de gestion approuvent à l'unanimité l'entrée en matière sur les comptes 2018 de la Ville de Sion.

**Turatti Alain, Conseiller général, PLR.** La commission de l'environnement et d'urbanisme tient d'abord à remercier Monsieur Dondainaz pour sa présentation très synthétique et pratique des comptes, le président de la Municipalité, les conseillères et conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses questions. La commission s'est réunie à 5 reprises pour examiner les comptes de l'année 2018. Elle a notamment reçu M. le président de la Municipalité et Monsieur Dondainaz pour une séance très instructive de réponses aux questions.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière. La commission a pris connaissance des documents en relation avec les comptes et a relevé dans la mesure du possible les éléments concernant ses compétences à savoir l'éducation, l'urbanisme, les travaux publics, l'énergie et autres rubriques s'y rapportant. Certaines rubriques telles que l'aide sociale ont également préoccupé la commission. La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres présents.

**Gianadda Isabelle, Conseillère générale, PDC.** La commission sociale et culturelle s'est réunie à 4 reprises pour l'examen des comptes 2018 de la Ville de Sion. Elle a tenu une séance en présence du président Monsieur Philippe Varone et de Monsieur Patrick Dondainaz, chef de service des finances, le 29 mai 2019 pour la communication des réponses aux questions écrites. La commission leur adresse ainsi qu'à leurs collaborateurs ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies.

Les comptes 2018 de la Ville de Sion ont été examinés dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements. La commission sociale et culturelle, à l'unanimité de ses 9 membres présents, propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière concernant les comptes 2018 de la Municipalité de Sion.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Merci. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.



**Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG.** Je vais faire quelques remarques pour l'entrée en matière. Globalement, le groupe AdG constate que les comptes sont bien tenus et que les cinq indicateurs sont au vert : une moyenne de 22 sur 25 points, ce qui est la norme pour Sion depuis plus de 10 ans. Depuis 2001 et jusqu'à cette année, les comptes sont positifs. Par contre, il est vrai que la marge se rétrécit un petit peu. L'excédent de revenus cette année est de 310'000 francs.

Nous constatons aussi qu'entre 2009 et 2018 la dette brute a peu varié. Elle est restée assez stable, 283 millions de francs pour 2018, et ce malgré la croissance démographique de notre commune et malgré la demande croissante en prestations qui accompagne inévitablement cette croissance. Cependant, un nuage se présente à l'horizon : la réforme fiscale et financement AVS/RFFA. La loi d'application cantonale est actuellement en examen. Nous ne connaissons pas encore les incidences précises de cette modification fiscale sur les recettes pour la commune. Mais nous avons les estimations du service des finances. Nous pouvons nous attendre à une baisse fiscale d'environ 4 à 5 millions de francs par an, et ce échelonné sur les 3 premières années. Le Conseil municipal suit ces développements de près, nous en sommes persuadés. Nous les invitons à tenir cette assemblée au courant de l'évolution et des possibles mesures à envisager s'il devait en avoir.

Après avoir évoqué cette pierre d'achoppement, nous évoquons un dernier point. Il s'agit de la présentation des comptes. Le groupe AdG souhaite apporter ici son appréciation de la présentation des comptes faite par Monsieur Dondainaz en date du 29 avril. Notre groupe a apprécié le nouveau format de cette présentation, plus synthétique, plus historique, et nous en remercions chaleureusement Monsieur Dondainaz. Mais le groupe souhaite garder la présentation individuelle faite dans chacune des trois commissions. Ces séances peuvent rester ouvertes à toutes et à tous les commissaires, suppléants et chefs de groupe, ce qui reviendrait à les rendre accessibles à presque tous les membres du Conseil général qui s'y intéressent.

Mais le groupe AdG trouve particulièrement important de garder les séances par commission en présence de M. le président, afin d'y retrouver un environnement plus propice au dialogue et un mode d'échange plus interactif et instructif. Nous précisons que ce même mode de présentation, par commission, devrait être maintenu pour l'étude du budget cet automne. C'est avec ces quelques remarques générales que le groupe AdG vous confirme qu'il soutient l'entrée en matière pour la révision des comptes 2018. Je vous remercie.

**Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC.** Le groupe UDC constate avec plaisir que les comptes bouclent encore une fois sur un résultat positif. Mais le groupe UDC remarque néanmoins que les recettes bien meilleures que prévues de la vente d'énergie ont "sauvé" le budget fortement grevé par une vente de terrain n'ayant pas eu lieu et par le dépassement important du budget du service social. Il constate aussi que les comptes autofinancés des eaux usées, des déchets et du service des ambulances sont malmenés et il veillera à l'avenir à ce que la santé déficiente de ces comptes ne grève pas uniquement le citoyen contribuable sédunois. Bien évidemment, le groupe UDC accepte l'entrée en matière.

**Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts.** Les Verts tiennent à remercier la Municipalité ainsi que les différents services pour la bonne tenue des comptes 2018. Notre groupe les a parcourus attentivement. Une fois de plus, même si l'endettement par habitant a de nouveau augmenté et la marge d'autofinancement s'est légèrement péjorée, les indicateurs financiers fixés par l'Etat du Valais sont bien respectés. Ces comptes peuvent donc être qualifiés de positif. Il est à relever cependant la péjoration du bénéfice par rapport à 2017. A l'origine de ce phénomène, on retrouve la perte occasionnée par des ventes de terrains non finalisées, l'augmentation de l'aide sociale durant la première partie de l'année 2018 et les dégâts provoqués par les éléments naturels. L'amélioration du marché de l'énergie et l'installation de nouveaux habitants dans notre commune ne sont pas parvenues à compenser cette diminution de recettes.

Ces comptes équilibrés ne doivent pas éluder les problèmes susceptibles d'assombrir nos finances dans le futur. En particulier l'entrée en vigueur de la RFFA. A l'avenir, il s'agira pour nos autorités de tenir les promesses faites à l'ensemble de la population, à savoir ne pas diminuer la qualité des services publics malgré les pertes occasionnées par ces futures diminutions d'impôts et éviter par la même



occasion une baisse drastique des investissements. Les Verts seront attentifs à ce que les engagements pris durant la période précédant la votation soient intégralement tenus. Au-delà de ces différentes inquiétudes, vous l'aurez compris, le groupe des Verts acceptera l'entrée en matière sur les comptes 2018.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Je n'ai plus de prise de parole. Est-ce que la Municipalité veut s'exprimer ? Nous allons donc procéder au vote de l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'entrée en matière, touche verte ; refus touche rouge et abstention, touche blanche. Le vote est lancé.

**L'entrée en matière est acceptée par 50 oui, 0 abstention et 0 non.**

Nous allons passer à l'examen des comptes. Cet examen se fait donc sur l'ensemble des 9 divisions du compte 2018. Chaque rapporteur nous fera le compte rendu de leur rapport, liront leurs conclusions et le vote de leur commission. Monsieur Charles-André Rey, c'est à vous sur l'ensemble des comptes jusqu'au vote de votre commission.

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** Compte de fonctionnement et d'investissements. Outre la présentation habituelle des différents dicastères, la CoGest s'est intéressée également aux coûts générés par les intempéries d'août 2018. Le montant global se monte à 1'200'000 dont 530'000 ont déjà été versés par les assurances. Je ne vous présente pas les chiffres des différents dicastères, vous les avez à votre disposition dans le rapport. On peut relever néanmoins quelques chiffres comme celui de la fréquentation des bus en ville, avec plus de 1'400'000 voyageurs en 2018 contre 1'200'000 en 2017, ou encore celui de l'impôt moyen sur le revenu par contribuable domicilié qui se montait à 2'789 en 2016, contre 2'714 en 2015.

Crédits supplémentaires : l'exercice 2018 dénombrait 29 crédits supplémentaires liés pour les comptes de fonctionnement, 4 crédits supplémentaires liés pour les comptes d'investissements et 1 crédit supplémentaire non lié pour les investissements. Le montant total des 34 crédits supplémentaires se monte à plus de 14 millions.

Conclusion : disponibilité et transparence. La séance avec le président s'est déroulée dans un climat serein. La CoGest relève l'objectivité et la transparence des présentations de Monsieur Varone. La commission a particulièrement apprécié d'être informée plus en détail sur les travaux et projets en cours et à venir en ville de Sion. Elle pense que ces informations seraient judicieuses lors des communications de la Municipalité au plenum.

Subventions des traitements dentaires : dans le cadre du dépassement d'un peu plus de 100'000 francs du budget des subventions aux soins dentaires scolaires, la CoGest a obtenu des éclaircissements de la Municipalité quant au contrôle de la gestion des dossiers de demandes de subventions. Seuls les médecins dentistes, ou orthodontistes valaisans travaillant avec l'association valaisanne pour la prophylaxie des soins dentaires de la jeunesse, la SDJ, peuvent exécuter des traitements dentaires subventionnés. Les traitements en soins dentaires conservateurs et les traitements orthodontiques sont subventionnés dès la naissance et ce jusqu'à l'âge de 16 ans à raison de 40% sans franchise, ni plafond. Les traitements orthodontiques subventionnés font l'objet d'une liste cantonale exhaustive des anomalies approuvées par une commission médicale de contrôle sur la base des prescriptions légales. Avant de débiter un tel traitement, le prestataire de soins doit établir un dossier spécifique et obtenir au préalable une autorisation de la commission indépendante de contrôle. La CoGest constate qu'il existe des procédures visant à contrôler l'octroi de soins et de subventions y relatives.

Vente de terrains du patrimoine financier - incidence sur le budget : la CoGest constate que, ces dernières années, le résultat des ventes de terrains du patrimoine financier est surévalué lors de l'élaboration du budget. Ce manque à gagner doit ainsi être compensé régulièrement par des recettes extraordinaires, lors du bouclage annuel des comptes. La CoGest souhaite donc qu'à l'avenir, cette rubrique soit traitée de la manière la plus prudente possible afin de coller au mieux à la réalité. Les éventuelles recettes supplémentaires constitueraient alors des recettes extraordinaires.



Investissement et autofinancement : Le budget 2018 prévoyait un degré d'autofinancement de 83,6%. Malheureusement, les comptes ne laissent apparaître qu'un degré de 81,2%. Cette baisse s'explique par des investissements supérieurs à la moyenne des 10 dernières années, soit soutenus par le Conseil général, la crèche des châteaux, la rénovation des centres scolaires, le dépôt des bus ou les parkings d'échange, soit liés par les investissements du canton. Cependant, comme l'insuffisance de financement accroît la dette de 5'490'000, la CoGest souhaite que la Ville puisse autofinancer ses investissements sans recourir à des emprunts. La Municipalité devrait ainsi les prioriser à l'avenir.

Fiscalité et RFFA : suite à l'acceptation par le peuple de la RFFA, Monsieur Varone nous a fait part de son analyse quant à l'incidence à court terme de cette modification fiscale sur les finances de la commune par la loi d'application cantonale actuellement en consultation. Selon les estimations du service des finances, la baisse des recettes est évaluée à 4 à 5 millions de francs par an. Les répercussions de la baisse fiscale se feront de manière échelonnée les 3 premières années. Ces éléments auront un impact majeur sur les possibilités d'investissements de la Ville.

Energie : bénéfice de 5 millions sur la vente d'énergie. En mars 2017, la CoGest a examiné le crédit supplémentaire de 2'320'000 francs demandé par le Conseil communal en vue d'acquérir les actions Lizerne & Morge SA, cédées par AXPO. S'agissant d'un pari sur l'avenir et d'un renforcement du portefeuille en énergie renouvelable et locale détenue par la Ville, la CoGest avait, à l'unanimité de ses membres, donné son aval pour cet investissement. Si ce soutien avait soulevé quelques réticences et commentaires au plenum, la CoGest est heureuse de constater que les revenus divers de ces titres ont contribué à générer un bénéfice inattendu de 5'190'000 francs sur les achats / ventes d'énergie de partenaires. Cet investissement a permis d'éviter un déficit pour l'exercice 2018.

OCVS et ambulance : les négociations avec l'OCVS ont permis de réduire le montant du déficit du compte autofinancé des ambulances. Les résultats ont été influencés par la suppression des transports inter-hospitaliers repris par l'hôpital du Valais. En 2018 le prélèvement sur les financements spéciaux se monte à 77'000 francs contre 371'000 en 2017. Le solde du fond s'élève à 6'593 francs. Le maintien du centre d'activité dépendra du résultat des négociations en cours.

Charges et revenus de fonctionnement : les charges de fonctionnement ont augmenté de 18,5% en 10 ans. Ainsi, au compte 2018, elles s'élèvent à 237 millions alors qu'au compte 2009, elles se situaient à 200 millions. De leur côté, les revenus de fonctionnement ont augmenté de 17,3% sur la même période. Au compte 2018, ils se montent à 237 millions alors qu'au compte 2009, ils s'élevaient à 202 millions. Le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus depuis 17 exercices. La CoGest constate que les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées et souhaite que la Ville garde comme objectif l'équilibre du compte de fonctionnement.

Remerciements : la commission de gestion remercie le président de la Ville, les chefs de service ainsi que les collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année 2018. Elle remercie particulièrement le chef du service des finances, Monsieur Patrick Dondainaz pour la mise à disposition des chiffres et graphiques utilisés dans le présent rapport.

Vote final : Madame la présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, la commission de gestion vous propose, à l'unanimité des 15 membres présents, d'accepter les comptes 2018 de la Ville de Sion.

**Turatti Alain, Conseiller général, PLR.** Analyse des divisions administratives. Une fois n'est pas coutume, la CEU s'est intéressée à la question de l'aide sociale notamment au vu de la forte évolution des charges de ce poste. Concernant l'augmentation des charges et l'impact des habitants concernés, la CEU a posé diverses questions concernant les statistiques. La commission espère que la Municipalité prendra des mesures administratives afin d'obtenir des statistiques plus ciblées sur les habitants, et notamment les nouveaux arrivants, concernant la typologie des personnes physiques, leur domiciliation précédente, la masse fiscale de ces personnes comparativement à la population existante, voire le type de profession. Concernant l'administration générale et l'impôt sur le bénéfice et sur le capital. La commission a posé une question concernant l'évolution de l'impact sur l'impôt du capital et bénéfice. La commission encourage la Municipalité à poursuivre son engagement, notamment auprès des grands



contribuables économiques, pour les inciter à maintenir et à développer leurs activités sur le territoire communal et également auprès de nouvelles entreprises pour les inciter à se développer. Au point de vue de l'économie et du tourisme concernant la participation des charges de communes, la commission avait posé la question sur l'impact de l'arrivée de l'EPFL et de la HES future. Il est apparu qu'une réponse très intéressante a été proposée et que la Ville et les impacts qui sont définis, montrent vraiment le fort impact de l'EPFL, notamment sur les start-up qui ont été créées.

Du point de vue de l'investissement sur les contributions de tiers : dans la mesure où les comptes de la Ville par rapport aux anciennes structures de la petite enfance de l'ASLAE étaient surveillés par la Ville, comment expliquer qu'un certain "bas de laine" ait été constitué ? Suite à la réponse de la Ville, la commission espère faire confiance aux deux autres commissions, la CoGest et la CSC, puisque ce n'est pas vraiment le rôle de la CEU de s'occuper de la petite enfance, et que ces deux commissions pourront suivre un peu ces aspects financiers du point de vue social dans le domaine de la petite enfance.

Au niveau du chapitre concernant les bâtiments et constructions, les investissements propres et notamment ceux qui concernent le projet de place et du pavillon de la Planta. La commission estime que son rôle est, dans ce projet et plus généralement dans ceux d'envergure, de participer à la réflexion, éventuellement d'être consultée, être le relais des attentes de la population. Elle regrette d'intervenir souvent uniquement à la fin du processus, pour uniquement des questions de validation.

Concernant l'eau, l'énergie et les combustibles. Concernant l'augmentation des coûts pour l'arrosage des centres sportifs, la commission demande d'envisager des moyens d'arrosage durable et moins coûteux pour ces espaces verts, voire des stockages, récolte d'eau de pluie, bisses, meunières, et éventuellement de réfléchir à des nouveaux droits d'eau.

Conclusion de la commission : la commission relève les résultats globalement bons des comptes présentés. Les comptes de fonctionnement sont satisfaisants avec une maîtrise des charges de fonctionnement. La forte différence de plus de 10 millions entre le budget et les comptes devrait inciter la Municipalité à mieux planifier certains investissements. Les investissements se maintiennent à un niveau élevé, ce qui impacte favorablement les entreprises sédunoises. La marge d'autofinancement est juste supérieure à 80 % entraînant une nouvelle augmentation de l'endettement par habitant. Des investissements importants sont encore à prévoir sur le territoire des anciennes communes de Salins et des Agettes.

La commission s'inquiète de l'avenir des finances de la commune. En effet, avec l'entrée en vigueur prochaine de la RFFA, la nouvelle politique fiscale cantonale soit environ 4 millions de pertes, comme l'a dit le rapporteur de la CoGest, les revenus hypothétiques de l'énergie (pas toutes les années une belle surprise de plus de 5 millions), la fin des amortissements de l'ESR de 5 millions également, la poursuite de l'augmentation des charges de l'aide sociale, l'occupation des logements vides par un type de population et le vieillissement de la population. Tout cela pourrait représenter une perte d'environ 10 à 20 millions pour le ménage communal dès 2020. La commission remercie encore les services pour les travaux entrepris ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies. La CEU a accepté les comptes 2018 de la Ville de Sion à l'unanimité des 10 membres présents et vous propose d'en faire de même.

**Gianadda Isabelle, Conseillère générale, PDC.** La CSC comprend que la Municipalité fait recours à du financement externe pour les nouvelles infrastructures. En ce qui concerne le degré d'autofinancement, la commission souhaite le voir rester élevé tout en sachant que la RFFA nous privera de rentrées fiscales.

Education : selon la nouvelle directive de la Confédération sur la gratuité de l'école, la CSC est ravie d'apprendre que cette nouvelle loi n'aura pas d'impact sur le financement des promenades d'école et des journées de ski des écoles primaires car la subvention du canton est suffisante pour couvrir ces frais. La CSC a noté qu'il n'y aurait pas d'impact sur les chèques scolaires destinés à l'achat de matériel. Elle espère toutefois que cette loi n'aura pas d'impact non plus pour les chèques destinés aux activités des associations sportives et culturelles de la Ville. La commission attend encore les conséquences de cette loi pour le financement des journées d'activités des cycles d'orientation.



Subventions : concernant les subventions accordées, la commission s'est interrogée sur l'existence ou non d'un encouragement de la Ville aux associations subventionnées à recourir en priorité aux entreprises locales. Tel n'est pas le cas. La CSC encourage la Municipalité à se pencher sur la question et à étudier la possibilité de déposer un postulat dans ce sens.

Ambulances : l'OCVS est entrée en matière pour le 50% des demandes de service d'ambulances des cantons. La CSC restera attentive à l'évolution des négociations qui se poursuivent et souhaite être tenue au courant de celles-ci.

Conclusion : la CSC relève la bonne tenue des comptes de la Ville. Nous espérons que la Municipalité gardera le contrôle sur l'évolution de la marge d'autofinancement. En ce qui concerne la nouvelle directive de la Confédération sur la gratuité de l'école, la commission sociale et culturelle espère qu'il n'y aura pas d'impact négatif sur le budget des familles sédunoises, ni sur la qualité des activités sportives et culturelles offertes dans le cadre scolaire. La commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de service et les collaborateurs de l'administration communale pour le travail fourni pour la tenue des comptes. Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver à l'unanimité des 9 membres présents, le budget 2019 de la Municipalité de Sion.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** J'ouvre la discussion générale sur les comptes et crédits supplémentaires 2018 de la Municipalité de Sion.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Le groupe UDC accepte les comptes 2018. Les rapports l'ont relevé, les comptes respectent les budgets bien que l'exercice 2018 aurait pu se clôturer sur un résultat négatif sans les revenus exceptionnels de la vente d'énergie. Les coûts de l'aide sociale ayant un fort impact sur le fonctionnement pour la Ville de Sion dus à une durée d'aide sociale plus longue, une augmentation de la proportion de ménage d'une personne, une diminution des revenus des bénéficiaires et l'augmentation du nombre des bénéficiaires de plus de 45 ans. Une situation qui va perdurer et impacter nos comptes durablement alors que les revenus de l'énergie sont plus fluctuants et plus difficiles à anticiper. Preuve en est les derniers exercices, une situation de perte, une situation de gain.

Il est donc primordial de maîtriser les charges de fonctionnement. A ce sujet, la Municipalité évoque, pour faire face aux pertes d'impôts dus à la réforme fiscale évaluées à 4 ou 5 millions, la maîtrise des charges non liées, la limitation de création de postes, les négociations accrues avec les communes voisines ou le canton pour limiter les charges de centralité ou les reports, ainsi que la limitation des dépenses d'investissements; limitations qui ne sont pas claires au vu de la planification pluriannuelle qui envisage des dépenses à hauteur de 34 millions. L'objectif des groupes politiques au Conseil général a toujours été de parvenir à un autofinancement de près de 100%. Pour l'UDC, cet objectif n'est pas à atteindre via une modification du coefficient d'impôt mais bien par une priorisation des investissements en sus des éléments cités plus haut. Le groupe UDC s'est aussi penché sur la situation des comptes autofinancés qui, pour certains, est préoccupante. Les rapports font état de la situation des ambulances. Il y en a d'autres qui creusent comme celui des eaux usées. Il est peu concevable pour nous que le contribuable voit ses charges augmenter pour des communes voisines qui ne jouent pas le jeu en ne mettant pas à niveau leurs installations. La maîtrise de ces comptes autofinancés est tout aussi essentielle si on veut éviter de faire passer le citoyen à la caisse.

Le groupe UDC relève aussi la surévaluation récurrente des revenus de la vente de terrains et tout comme les commissions demande que les montants soient revus avec plus de précaution. Pour conclure, nous remercions la Municipalité, les services pour leur travail et les encourageons à trouver des solutions pour faire le "gros dos" aux conséquences de la RFFA.

Concernant le rappel au règlement qui m'a été fait en début de séance, il aurait fallu faire cette remarque au bureau. En effet, l'article 18, alinéa 5 a la formulation suivante : un commissaire ne peut participer aux travaux de plusieurs commissions; je ne suis pas commissaire. Messieurs Amos, Hirt, Vergères et Fumeaux oui.



**Gillioz Fernand, Conseiller général, PLR.** Les comptes 2018 de la Ville de Sion affichent un excédent de revenus de l'ordre de 300'000 francs et ceci est conforme au budget. Un exercice positif pour la 18ème année consécutive. En comparaison budgétaire, nous constatons que les charges sont 9,9 millions supérieures au budget, alors que les revenus le sont pour un montant de 10 millions. Ces différences, par rapport au budget 2018 accepté par le Conseil général, sont dues principalement à diverses charges et recettes extraordinaires ou non budgétées car inconnues lors de l'élaboration du budget. Par exemple, skyguide, l'aide sociale, les intempéries, l'énergie. Les comptes 2018 de notre Ville sont donc équilibrés. Il est à relever que les montants dévolus à l'aide sociale sont en forte progression pour représenter une augmentation de l'ordre de 20% par rapport à l'année précédente.

Les investissements de 29 millions sont autofinancés à raison de 81,2%, entraînant une insuffisance de financement de 5,49 millions, ce qui pousse l'endettement par habitant à 2'320 francs considéré comme faible selon l'indicateur de l'Etat du Valais.

Le résultat des comptes 2018 est dû à une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement et au bon résultat de l'activité d'achat / vente d'énergie. Celle-ci a dégagé un bénéfice de 5,19 millions. Elle a permis de couvrir les charges supplémentaires et les recettes non réalisées sur les ventes de terrains du patrimoine financier. L'augmentation de la participation municipale à Lizerne & Morge en 2017 s'est donc avéré judicieuse.

La situation saine des finances communales pourrait ne pas perdurer suite à : 1) l'acceptation de la RFFA par le peuple qui va engendrer une diminution des recettes de la ville par palier pour atteindre 5 millions dans 3 ans. 2) l'augmentation continue des charges liées à l'aide sociale. 3) le besoin d'entretien des infrastructures et de mise aux normes sismiques des bâtiments communaux. La prudence et une gestion encore plus rigoureuse des deniers publics seront donc de mise dès le prochain budget déjà. Les projets d'investissements devront aussi être priorisés afin de limiter les insuffisances de financement. Le groupe PLR restera très attentif au développement des finances communales ces prochaines années, mais est confiant en l'exécutif de la Ville pour trouver et proposer des solutions permettant principalement de minimiser les conséquences de la RFFA. Le groupe PLR remercie le Conseil communal et les collaborateurs de la Ville pour leur travail et la bonne gestion des fonds publics. Compte tenu de ces éléments, le groupe PLR accepte les comptes 2018 et vous remercie d'en faire de même.

**Barras Dominique, Conseiller générale, PDC.** Lors du communiqué de presse concernant les comptes de la Ville de Sion, le président, Monsieur Varone, concluait notamment qu'il convenait de rester très vigilant pour les exercices à venir. Le groupe PDC abonde dans ce sens. Ainsi, dans son étude des comptes, notre groupe a constaté qu'en 2018 des crédits supplémentaires liés, pour un montant de plus de 14 millions, avaient été présentés pour prise de connaissance à la commission de gestion. Nous sommes conscients qu'il s'agit de charges liées sur lesquelles nos autorités n'ont pas d'emprise, mais celles-ci auraient pu en partie être pressenties et budgétées afin de coller au mieux à la réalité. Celles de 2018 se sont tout de même traduites par une augmentation de 10,3 millions des charges financières totales. Ainsi, nous ne pouvons pas dire que les charges ont été parfaitement maîtrisées. Ce qui est par contre réjouissant, ce sont les revenus non prévus de 10,1 millions qui compensent ces grosses différences de charges.

Les comptes de la Ville restent sensibles et surtout à la merci d'impératifs extérieurs, peu nombreux mais représentant des montants importants, qui peuvent à eux seuls bouleverser un exercice. Ainsi, durant cet exercice, les intempéries se sont traduites par des dépenses imprévisibles de 1,2 million, les dépenses sociales ont augmenté, comme pressenti et anticipé par le service, près de 5 millions de recettes de vente d'énergie ont renforcé les rentrées alors que des ventes de terrains pour un montant similaire n'ont pas pu être réalisées. L'exercice 2018, considéré par nos autorités comme réjouissant, comprend certes des investissements supérieurs à la moyenne mais se conclut en définitif par une augmentation de la dette.

Il faut rester vigilant pour l'avenir. Agir là où on le peut en renforçant la maîtrise des charges. Garder en point de mire des exercices sans augmentation de dettes, financièrement parlant viser un degré d'autofinancement de 100% ou plus, et investir dans des projets majeurs bénéficiant à nos concitoyens.



En effet, nous sommes conscients que notre commune doit maintenir et augmenter son attractivité au travers d'investissements importants mais pas au détriment des générations futures.

Le groupe PDC accepte les comptes 2018 et remercie les services de la Ville, leur chef, le Conseil municipal, le président et le vice-président, pour le souci et l'attention qu'ils portent au bien-être de notre population.

**Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts.** Comme précisé durant l'entrée en matière, le groupe des Verts estime que les comptes qui nous sont soumis ce soir sont de bonne tenue. Si l'on remonte dans le temps, on s'aperçoit que, depuis le début des années 2000 malgré certaines inquiétudes dues notamment au prix de vente de l'énergie, les comptes de notre commune sont relativement stables et dégagent à chaque fois un bénéfice. 2018 ne fait pas exception à la règle. On pourrait s'en tenir à cette constatation si, comme signalé auparavant, l'entrée en vigueur de la RFFA ne menaçait pas cette apparente santé financière. Ce ne sont pas les maigres bénéfices engrangés au fil des années qui vont permettre d'affronter le coût de la mise en œuvre de cette prochaine baisse d'impôts. Là il y a de quoi s'inquiéter. Même si les économistes estiment que son influence sur les comptes publics ne devrait pas s'étendre au-delà de ces 5 prochaines années. 5 ans, c'est plus long qu'il n'y paraît de prime abord. Le risque est grand durant cette période d'être confronté à des budgets déficitaires. A partir de là, la question est de savoir si, pour ne pas péjorer les services publics et les investissements, nos autorités et ce conseil vont accepter une telle situation sans proposer des coupes drastiques. Sachant que la dette brute de la commune n'est pas aussi inquiétante que certains veulent bien le faire croire, il semble important de s'assurer que notre cité parvienne à maintenir ces prochaines années le même train de vie. Au-delà de la RFFA, les besoins financiers fluctuants et souvent croissants de l'assistance sociale constituent également un réel défi à l'avenir pour nos finances communales. Des affaires sociales demeurent dépendantes de ces fluctuations. Le phénomène qui s'est produit lors du premier semestre 2018 peut à tout moment se répéter. La solution que j'aurais aimé évoquer précédemment et que je n'ai pas eu l'occasion de faire, mais j'y reviendrai lors d'un prochain plenum, mériterait peut-être l'attention de nos autorités. Enfin le poste de l'aéroport, en attendant la mise en place de la future gouvernance, continue à grever les comptes de la commune. Combien de temps faudra-t-il encore patienter avant qu'une telle infrastructure au-delà d'être rentable devienne moins gourmande pour les finances de notre cité. Parviendra-t-on réellement à réussir ce pari avec la mise en place de la nouvelle gouvernance. On peut en douter. Nos autorités ont vraisemblablement anticipé et réfléchi à différentes mesures qui pourraient être prises pour atténuer les difficultés évoquées. Pour ce faire notamment, il semble important que les négociations entamées avec l'Etat du Valais au niveau des charges de centralité se poursuivent. Il n'est pas admissible, par exemple, que les autres communes de ce canton toutes bénéficiaires de l'arrivée des hautes écoles, ne participent pas d'une manière ou d'une autre à leur financement.

D'autres aspects financiers sont à régler très prochainement avec nos autorités cantonales. Face à la menace de RFFA, baisse d'impôts soutenue dès le départ par nos autorités cantonales, il serait temps que les négociations des charges de centralité s'accélérent et prennent une tournure favorable pour notre commune. Il devrait être possible pour la Ville de Sion en tant que capitale de pouvoir être mieux prise en compte par l'Etat du Valais. Pour conclure, il semble intéressant d'évoquer la réponse donnée par nos autorités à une question de la commission environnement et urbanisme sur l'avenir des finances communales. Je cite : dès le premier janvier 2009, sur proposition du Conseil municipal, le Conseil général a abaissé le coefficient d'impôt de 1,15 à 1,10. Le message adressé au législatif mentionnait que cette baisse était garantie pour une durée minimum de 5 ans. Depuis lors, les comptes et les budgets de la ville ont, à chaque fois, été équilibrés et, de fait, aucune augmentation de coefficient n'a été proposée. En comparaison avec les autres communes valaisannes ou les villes suisses de même importance, la Ville de Sion peut se réjouir d'avoir une fiscalité très attractive pour les personnes physiques.

Cette réponse partielle donnée à la commission laisse-t-elle sous-entendre ou augurer que pour assurer l'équilibre des comptes futurs, une éventuelle hausse d'impôts n'est plus à considérer comme un tabou. Affaire à suivre. Au-delà de ces remarques, les Verts accepteront les comptes 2018.



**Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, AdG.** L'AdG étant un petit peu surprise de ne pas avoir la parole dicastère par dicastère, je vais me permettre de faire une remarque concernant le dicastère 3 "éducation et culture". Suite à la rencontre très intéressante que la commission sociale et culturelle a pu avoir avec le conseiller municipal Monsieur Gattlen et la déléguée culturelle Madame Métrailler, nous avons pris le temps de nous plonger dans le concept culturel de la ville afin de comprendre quels sont les critères d'octroi des subventions accordées aux associations culturelles qui font vibrer et animent la ville tout au long de l'année.

Ce concept écrit en 2007 lors de l'engagement de Madame Métrailler et qui guide la politique culturelle de la ville mentionne au point 4.5.9, je cite : "les relations entre la ville et les associations culturelles sont régies par une convention signée par les parties". Actuellement, les conventions avec les partenaires suivants ont été signées. CMA pour le théâtre de Valère et le Petit Théâtre, la Ferme Asile et le théâtre Interface.

Les conventions définissent les modalités d'utilisation de la subvention versée, la durée et les contreparties exigées par la Ville. Je cite toujours ce concept culturel, un peu plus loin on nous dit : "les conventions définiront les relations entre les partenaires, la subvention décidée, la durée, les objectifs à atteindre, les critères qualitatifs et quantitatifs ainsi que les indicateurs de mesures des objectifs et la surveillance exercée par les autorités de subventionnement sur les fonds publics alloués. Un bilan sera demandé aux associations concernées en fonction des indicateurs fixés". En poursuivant notre recherche, nous avons donc pu lire dans le rapport de gestion de la Ville de 2018 à la page 32, je cite : "des conventions de subventionnement avec la Fondation Sion Violon Musique et la Ferme Asile ont été signées en 2018". Nous voilà réjouis. Fort bien me direz-vous. Cela témoigne de la volonté de la Ville de garantir des critères de qualité avec des associations qui reçoivent les plus grandes subventions de la collectivité publique.

En s'y attardant encore un peu, il ressort de l'étude de ces conditions d'octroi que les principales associations qui reçoivent une subvention importante de la Ville (par importante, je veux dire plus de 300'000 francs, ce qui n'est pas négligeable) ne semblent pas soumises à une clause du type, on pourrait dire : "à compétences égales ou suite à un concours, une entreprise sédunoise, voire cantonale, voire nationale sera préférée afin de réinjecter les fonds de la collectivité publique dans l'économie locale". Quel ne fut pas notre étonnement lorsque nous avons appris que l'une des plus grosses fondations culturelles de Sion, qui reçoit plus de 500'000 francs de subventions, a recours aux services d'une agence de communication étrangère. Il semblerait même que certains services de la Ville aient aussi recours à des entreprises étrangères pour leurs travaux de graphisme alors que nous avons en Valais une excellente école de design et haute école d'art. Si vous doutez encore des compétences de certaines agences de communication, je vous propose de suivre les tous nouveaux "Club de Comm Awards 2019" qui vont être lancés en Valais pour montrer toute la richesse de nos entreprises de communication.

Pour terminer comme dirait l'adage : "nul n'est prophète en son pays" mais ne faudrait-il pas réfléchir à l'introduction d'une clause de promotion de l'économie locale dans les critères de convention avec les associations culturelles.

**Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG.** Division 5 "sécurité publique" concernant le service des ambulances de la Ville de Sion. Depuis quelques années, les négociations avec l'OCVS sont difficiles concernant le subventionnement des ambulances. Dans leurs rapports, la commission de gestion, la commission sociale ont posé des questions sur l'avancement de ces négociations, le devenir de ce service. Ces négociations ont permis cette année de réduire le montant des déficits du compte autofinancé des ambulances. Mais il reste toujours insuffisant pour équilibrer le résultat de l'exercice de ce centre d'activité. Ainsi, en 2018, le prélèvement sur les finances spéciales se montent à 777'029 contre 371'381 en 2017. Le solde actuel du fond s'élève à 6'593. A l'avenir, la marge d'autofinancement va fondre comme neige au soleil et les coûts de subventionnement pour la Ville risquent d'être plus importants. Le palier de négociations se complique aussi par les ressources allouées par le Service de la santé publique. Etant donné que l'OCVS fournit des prestations confiées par l'Etat du Valais dans le cadre de la loi et des dispositions d'application des subventions, ne serait-il pas judicieux de commencer à réfléchir et à discuter sur un possible transfert de cette activité vers l'hôpital du Valais. L'hôpital du



Valais a déjà repris les activités des ambulances de la région de Martigny et de Sierre. Il dispose d'un secteur spécifiquement dédié à la gestion de ce service appelé "la compagnie d'ambulances de l'hôpital du Valais". En outre, l'hôpital du Valais dispose des moyens matériels, financiers, de compétences sanitaires bien plus importantes.

Comme le signale la commission de gestion, l'hôpital du Valais a déjà, par exemple, repris l'activité des transports inter hospitaliers. Dans l'agrandissement du nouvel hôpital de Sion d'ici l'année 2023 sont déjà prévus des nouveaux locaux et garages qui seront mis à disposition pour un montant probablement supérieur à 150'000 francs de location par année à la charge de la Ville.

Il n'est peut-être plus temps de se demander si le maintien de ce centre d'activité dépendra des résultats des négociations en cours avec l'OCVS étant donné que le coût normatif réel et la méthode de calcul de subventionnement d'une ambulance par année reste à notre avis pour l'instant conflictuel entre les différents partenaires à ce jour. Vu l'évolution de l'autofinancement et le constat du déficit actuel, l'AdG pense qu'il est indispensable de réfléchir à la possibilité d'un futur transfert de ce centre de secours et d'urgence de la Ville vers l'hôpital du Valais.

**Collet Bastian, Conseiller général, AdG.** Je vais juste prendre brièvement la parole sur la division 6 "travaux publics et environnement" par rapport aux coûts des infrastructures Salins et les Agettes. Tout comme cela a été relevé par la CEU, l'AdG regrette que le dicastère "travaux publics et environnement" ne prenne pas plus au sérieux nos questions quant aux investissements à réaliser à Salins et aux Agettes. Nous ne souhaitons pas nous retrouver, comme l'année passée, avec des demandes de crédit supplémentaire de 400'000 francs pour des travaux qui pourraient être planifiés à l'avance. Nous avons voulu fusionner avec ces villages; il est maintenant de notre devoir d'assumer la remise en état de leurs infrastructures et de planifier de manière précise et adéquate les 20 et 5 millions d'investissements prévus respectivement pour Salins et Les Agettes.

La CEU a demandé des explications à ce sujet. Une réponse comme celle que nous avons reçue ne correspond pas aux attentes des conseillères et conseillers généraux.

Nous resterons attentifs à cette rubrique dans le budget 2020 et attendons d'avoir enfin de vraies réponses à nos questions sur la planification des travaux prévus par le dicastère à Salins, aux Agettes, tout comme dans le reste de la commune.

**Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG.** L'alliance de gauche considère qu'il y a une bonne tenue des comptes. La dette brute est restée stable et il est opportun de relever aussi que le taux moyen des intérêts sur la dette consolidée est à 1,7%.

Certes, il y a eu des imprévus et des intempéries, mais nous avons bénéficié également de quelques revenus exceptionnels. Notre portefeuille en énergie a généré des recettes supérieures aux attentes. Nous avons également bénéficié d'une subvention fédérale des primes de marché, ainsi que d'excellentes conditions de vente avec une hausse des prix. Ces revenus supplémentaires nous ont certainement permis d'éviter un déficit pour l'exercice 2018. Ils nous ont aussi permis de faire face à certaines charges plus importantes que prévues. Les charges de fonctionnement, ont augmenté de 18,5% en 10 ans : "il est vrai que la population a progressé de plus de 16% et que notre commune maintient une croisière de croissance. Tenons également compte du fait que les revenus de fonctionnement ont aussi augmenté sur la même période de 10 ans et en proportion semblable, 17%. Comme le résume la CoGest, le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus depuis 17 exercices. C'est ainsi que le groupe AdG partage entièrement le constat de la CoGest; les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées et ce depuis des années. Cependant, nous ne partageons pas la recommandation faite dans les conclusions du rapport de cette commission au sujet du degré d'autofinancement et des investissements. Le résultat de 81,2% est certes en-dessous de la prévision budgétaire, mais cet indicateur reste coté à un bon niveau, avec une valeur de 4 sur 5. Quant à l'endettement net par habitant, il reste faible avec une valeur indicative de 5 sur 5.



En conséquence, le groupe AdG considère que les investissements nets pour 2018, de l'ordre de 28 millions nets, se justifient entièrement. En effet, ils sont à peine supérieurs à la moyenne sur 10 ans, qui est de 25,5 millions. Nous pouvons donc ainsi les considérer comme modestes si l'on tient compte de la taille et des ambitions de notre commune. L'alliance de gauche estime important que la commune maintienne ce niveau d'investissements, car il y a de nombreux projets en cours, essentiels pour son bon fonctionnement et pour son futur développement, notamment dans les domaines de l'urbanisme et des transports publics, dans celui des infrastructures de crèche/garderie ainsi que dans la rénovation des différents bâtiments et écoles de la ville. L'alliance de gauche se réjouit de la santé financière de notre commune pour l'année 2018 et reste confiante par rapport aux défis qui s'annoncent. Par conséquent, nous acceptons les comptes 2018 tels que présentés.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Je n'ai plus de prise de parole. Nous allons passer au vote des comptes et des crédits supplémentaires de la Municipalité pour l'année 2018. Les conseillers et conseillères qui les approuvent appuient sur la touche verte, avis contraire touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

**Les comptes et crédits supplémentaires 2018 de la commune de Sion sont approuvés par 52 oui, 0 non, 0 abstention.**

Nous pouvons passer maintenant au point 3 de notre ordre du jour : "examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des infrastructures techniques et ludiques et aquatiques de la piscine de plein air de la Blancherie". Nous avons reçu ce message du Conseil municipal daté du 18 avril 2019 pour analyse et approbation. Le bureau du Conseil général a décidé d'en donner l'analyse aux 3 commissions. Monsieur Charles-André Rey, vous avez la parole jusqu'au vote de l'entrée en matière.

### **III- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant "La demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des infrastructures techniques, ludiques et aquatiques de la piscine de plein air de la Blancherie".**

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** La commission de gestion a examiné le message du Conseil municipal relatif à l'objet cité en page d'accueil. La commission s'est réunie à 3 reprises, soit le lundi 13 mai 2019, le jeudi 23 mai et le mardi 28 mai 2019.

Le 13 mai 2019, la commission a été accueillie sur le site de la piscine de la Blancherie par Madame Nadine Pardo, conseillère communale, Monsieur Blaise Crittin, chef de service sport, jeunesse et loisirs, Monsieur Jean-Paul Chabbey, chef du service des bâtiments et constructions ainsi que Messieurs Pascal Bütikofer et Stéphane Bruttin. Ils ont présenté le projet sur le plan et de visu et répondu en toute transparence à nos questions.

Entrée en matière : la commission a pris connaissance des documents. La commission a approuvé tacitement l'entrée en matière.

**Turatti Alain, Conseiller général, PLR.** La commission a été chargée de l'examen de la demande de crédit d'engagement pour la réfection des infrastructures techniques, ludiques et aquatiques de la piscine de plein air de la Blancherie. La commission remercie le service des sports et de la jeunesse et particulièrement Madame la conseillère communale Nadine Pardo et Monsieur le chef de service Blaise Crittin d'être venu présenter le message à la commission et avoir répondu aux différentes questions de cette dernière. La commission s'est réunie à deux reprises pour examiner la demande.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière : la commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des 10 membres présents.



**Gianadda Isabelle, Conseillère générale, PDC.** La commission sociale et culturelle s'est réunie à une reprise pour l'analyse du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des infrastructures techniques, ludiques et aquatiques de la piscine de plein air de la Blancherie. La commission a tenu une séance le 13 mai 2019 en présence de Monsieur Blaise Crittin et de Madame Nadine Pardo. La commission leur adresse ainsi qu'à leurs collaborateurs ses remerciements les plus chaleureux pour leurs explications claires et les informations intéressantes fournies.

La commission sociale et culturelle à l'unanimité de ses 11 membres présents propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière du message du Conseil municipal sur la réfection de la piscine de la Blancherie.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de prise de parole, nous passons au vote de l'entrée en matière. Touche verte pour l'acceptation, touche rouge avis contraire, abstention touche blanche, le vote est lancé.

**L'entrée en matière est acceptée par 52 oui, 0 non, 0 abstention.**

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** Les points suivants sont ressortis de la présentation par les invités et des réponses aux questions de la commission. La piscine de la Blancherie a été mise en service en 1922. L'agrandissement des infrastructures a été effectué en 1954. Depuis, plus rien ou seulement de l'entretien. Un projet de déplacement de la piscine avait été étudié en 2016. Ce projet a été abandonné en raison de son coût estimé à près de 35 millions. La CoGest a constaté la vétusté de toutes les installations et plus particulièrement des pataugeoires, des différents bassins, des vestiaires, de l'îlot central, des douches et des WC. Un contrat liant la Ville de Sion et le Groupe Mutuel a été établi pour la récupération de la chaleur du bâtiment du Groupe Mutuel. Par ce contrat, le Groupe Mutuel garantit la livraison d'énergie permettant le chauffage des différentes piscines. Financièrement, le chauffage des bassins reviendra plus ou moins au même tarif que précédemment pour la Ville. Par contre, il n'y a eu aucun investissement lourd pour la Ville. Les seuls frais à sa charge ayant été la mise en place d'une conduite entre le bâtiment du Groupe Mutuel et la piscine. Tout l'entretien de l'installation est à la charge du Groupe Mutuel.

Le changement des filtres à sable a été réalisé en 2017 et 2018 pour un montant de 1'630'000 francs. Le Conseil général a accepté un montant de 1'500'000 au budget 2019, principalement pour la réfection des toboggans. Toutefois, la réalisation des toboggans n'a pas pu être réalisée avant la saison estivale. Les travaux seront effectués par étape, principalement durant les périodes de fermeture de la piscine selon une planification disponible au point 3 du message. Contrairement à ce que peut laisser supposer l'article dans Sion 21, l'ajout d'un bulbe chauffant n'est pas prévu dans le crédit d'engagement.

Conclusion. La CoGest regrette que la Ville de Sion ait déjà communiqué cette réfection par le biais de la brochure Sion 21, ce qui ajoute une pression sur la décision à prendre par le Conseil général. Toutefois, le moment choisi pour cette communication permet de susciter l'intérêt de la population avant la saison estivale. La CoGest estime qu'il aurait été plus judicieux de présenter un message comportant toutes les réfections déjà effectuées comme les filtres à sable, les travaux acceptés au budget 2019 comme les toboggans afin que le montant total du message corresponde aux coûts réels. La CoGest se permet donc la clarification suivante : 2017/2018 changement des filtres à sable pour 1'600'000; budget 2019 toboggans et autres 1'500'000; message 2019 coût des travaux 7'870'000; message 2019 estimation plus ou moins 10% 787'000, soit un coût total à plus ou moins 10% de 11'787'000. Crédit d'engagement demandé : coût des travaux estimés à 8'650'000 francs. Une adaptation de ce montant sur la base de l'indice des prix de la construction est possible en regard de l'étalement des travaux sur plusieurs années. La CoGest rend la ville attentive aux recommandations de Procap pour l'accès aux personnes à mobilité réduite et lui demande de s'y conformer.

La commission de gestion remercie Madame Nadine Pardo, Messieurs Blaise Crittin et Jean-Paul Chabbey ainsi que leurs collaborateurs et collaboratrices pour leur présence, leur disponibilité et la transparence de leurs propos.



Le projet présenté est séduisant et correspond aux besoins de la population. Ainsi, en confiance avec le message de la Municipalité, la CoGest recommande au Conseil général d'accepter le crédit d'engagement de 8'650'000 francs demandé.

Vote de la commission : cette décision est prise par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**Turatti Alain, Conseiller général, PLR.** La CEU a soulevé quelques interrogations et peut tirer les points suivants : la commission regrette que la démarche participative n'ait concerné qu'un petit nombre, sportifs et employés uniquement et non tous les utilisateurs. De plus, la HES recherche des cas pratiques à mettre en œuvre pour la mise en place de systèmes participatifs (enquêtes, travaux de terrain).

La CEU propose également qu'une nouvelle réflexion de l'intégration de la partie nord, parking dans le complexe, soit réellement faite par la Municipalité. De même, la question de la modularité des infrastructures et des espaces devrait être étudiée de manière plus approfondie. Cela permettrait de les adapter en fonction de l'utilisation effective et du degré de fréquentation (pic ou sous-utilisation). De même, la CEU souhaite que la Ville réfléchisse à la prolongation des saisons d'ouverture, notamment en vue du changement climatique, plus tôt au printemps et surtout plus tard en automne. La bulle peut être une solution pour l'avenir des clubs mais son utilisation pourrait également être mutualisée notamment avec les écoles et autres institutions.

La question du parking pour les deux roues a également été soulevée et la commission demande que le parking deux roues soit également adapté et surtout agrandi.

Conclusion de la commission : la CEU s'est fait la même réflexion que la CoGest concernant la communication sur le projet dans la brochure Sion 21 et dès lors son implication sur la liberté de vote. La CEU est contente que la CoGest ait relevé ce point. La commission constate que la Ville a réagi de manière adaptée aux nécessités sanitaires, sécuritaires et d'hygiène avec cette rénovation. La commission salue l'accent mis sur l'aspect ludique des installations et la volonté de parvenir à une utilisation optimale des différents bassins. La commission trouve toutefois que le coût très élevé de cette rénovation-assainissement engendre une plus-value modérée en regard d'une vision à long terme, notamment pour répondre aux soucis d'espaces de détente repos, notamment des espaces non humides. La commission souhaite une réflexion ouverte au plus grand nombre afin d'apporter des solutions de modularité d'utilisation des espaces, secteurs dédiés uniquement à une catégorie de population, une buvette attractive et des nouveautés par rapport au concept actuel.

La commission a accepté le crédit d'engagement pour la piscine de la Blancherie à l'unanimité des 10 membres présents.

**Gianadda Isabelle, Conseillère générale, PDC.** Suite à la présentation reçue, la commission sociale et culturelle se permet de demander au Conseil municipal d'observer les points suivants. La réfection de la piscine aura pour conséquence, quasiment inévitable, une augmentation du prix des entrées. D'un point de vue social, la commission insiste pour que le prix d'entrée demeure bas afin de pouvoir garantir un bon accès à cet espace à tous les habitants de la commune quel que soit leur revenu. Comme pour d'autres infrastructures, la piscine de la Blancherie bénéficie à tous les citoyens du Valais central mais ce sera principalement la Ville de Sion qui investit et donc les Sédunois. De ce fait, la CSC propose une tarification indigène moins cher pour les habitants que pour les visiteurs hors communes.

La commission sociale et culturelle a constaté qu'il existait une demande de la part de la population pour la tranche horaire 6 heures / 8 heures. En effet, plusieurs individus trouvent intéressant de pouvoir aller nager quelques bassins le matin avant le travail. Il serait donc bon d'envisager une ouverture matinale. La CSC salue le travail fait par Procap mais rend attentif le Conseil municipal à bien analyser toutes les situations pour assurer un accès uniforme aux infrastructures. La CSC apprécie la réflexion faite au niveau des zones d'ombre dans le secteur des pataugeoires et le désir de garder un grand espace vert. Il est bien dommage que ce secteur vert de la Ville ne soit utilisé que quelques mois durant l'année. La CSC comprend que les démarches pour une ouverture du parc de manière annuelle soient



difficiles mais demande une vraie réflexion globale sur la manière et la possibilité d'utiliser le parc de manière efficiente en dehors de la période estivale.

D'un point de vue culturel, la commission trouverait bénéfique d'organiser des animations thématiques journalières à la piscine de la Blancherie durant la période estivale. En effet, certains membres de la commission gardent un très bon souvenir de l'époque où la piscine proposait un service de bibliothèque. Il semblerait que la médiathèque Valais cherche régulièrement des emplacements en dehors de ses murs. Pourquoi ne pas envisager un nouveau partenariat avec la médiathèque Valais pour réfléchir à d'autres possibilités avec les différentes associations culturelles de la Ville ?

Conclusion. Après une analyse exhaustive du message du Conseil municipal sur la réfection de la piscine de la Blancherie, la commission sociale et culturelle y voit un projet ambitieux et indispensable pour la Ville de Sion. La commission note toutefois avec regret que les conseillers généraux soient mis devant un choix qui n'en est pas vraiment un. Restaurer la piscine de la Blancherie qui n'est actuellement plus aux normes ou la voir purement et simplement fermer ses portes. Malgré cela et compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver à l'unanimité de ses 11 membres le message du Conseil municipal.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** J'ouvre maintenant la discussion sur ce message.

**Moulin Guillaume, Conseiller général, UDC.** Le crédit d'engagement pour la réfection de la piscine de la Blancherie était attendu avec impatience par notre groupe. En effet, la piscine plein air au sud de la ville dans la zone dite du 21ème posait plusieurs problèmes de sécurité, de vétusté et de places, raison pour laquelle la Ville avait étudié un projet de déplacement. Projet abandonné en raison de son coût pour être remplacé au pied levé par une rénovation de la Blancherie.

Or, ce projet semble avoir fait l'objet que d'une planification sommaire. Pas de réflexion sur une extension au nord où se trouve un parking alors que la fréquentation est importante. Une démarche participative qui ne prend pas en compte les usagers ordinaires. Au poste au budget des travaux qui n'ont pas pu être menés avant l'ouverture du site.

Notons ici la frilosité du Conseil général qui accepte de s'engager pour un projet qu'il n'a pas examiné à hauteur de 1,5 million en comptant la réfection des filtres pour 1/3 de la totalité des travaux. C'est dommage, car le projet au final, est d'apporter des améliorations et de rafraîchir les infrastructures. Cela coûte cher sans apporter une réelle amélioration de l'offre.

En effet, le projet n'intègre pas de solution permettant une ouverture plus longue qui résoudrait en partie le problème de cohabitation entre les nageurs sportifs et le reste de la clientèle, ne prévoit pas d'agrandissement bien qu'il optimise quelque peu l'espace et ne propose pas une utilisation des espaces verts de taille respectable en dehors de la période d'ouverture des bassins. Il est question uniquement de réfection alors que la Municipalité se dirigeait vers une amélioration de l'offre. Trop ambitieuse certes, mais au final il n'y a pas de juste milieu. La piscine découverte connaît un grand succès de fréquentation et il est donc opportun que la ville dispose d'infrastructures en état pour répondre à la demande du citoyen. S'il faut saluer les mises en conformité et l'amélioration des installations existantes, la solution de chauffage, via le Groupe Mutuel et la résolution des problèmes de sécurité ou d'hygiène, on reste un peu sur notre faim. Le groupe UDC accepte toutefois le crédit d'engagement.

**Collet Bastian, Conseiller général, AdG.** Le groupe AdG a étudié avec attention le message du Conseil municipal et remercie le service des sports et Madame Pardo pour le travail et leur présentation. L'AdG acceptera ce crédit d'engagement. Nous avons néanmoins débattu au sein de notre groupe de la vision à long terme de la ville pour un tel projet. Certes, les bassins mentionnés dans le message doivent faire l'objet d'une réfection et nous sommes heureux de travailler sur l'existant plutôt que de revenir avec un nouveau projet qui aurait coûté le double, voire le triple de cet investissement comme il en a été question à un certain moment l'année passée. Cela dit, nous sommes un peu surpris que le



service n'ait pas été plus demandeur et plus visionnaire dans son projet de réfection de la piscine de la Blancherie. Remettre à jour les infrastructures existantes pour continuer à en profiter, c'est bien. Se projeter dans les 20 à 30 prochaines années et prévoir la suite pour ne pas devoir tout repenser à zéro, à moyen ou à long terme, c'est mieux.

Sur le modèle du Cours Roger Bonvin, pourquoi n'avoir pas réfléchi à plus de modularité dans les nouveaux éléments, telle que la pataugeoire par exemple ? Pour celles et ceux qui se sont rendus à la conférence des villes romandes à Nyon, nous avons pu constater que cette ville a su mettre en avant ce mode de réflexion qui permet de prévoir de telles structures de manière plus ou moins provisoire ou en tout cas déplaçable, s'adaptant facilement et au plus proche de l'utilisation réelle par la population, et ce à de moindres coûts dans la mise en place mais aussi dans le démontage de ces éléments. Nous l'avons fait au Cours Roger Bonvin en se rendant compte que le skatepark était plus adéquat à la place du terrain de basket, ou en rajoutant des éléments pour la pataugeoire pour les enfants au milieu de ce même espace. Pourquoi n'avoir pas suivi la même réflexion ici ? N'aurait-on pas dû réfléchir à une zone plus sportive et à une autre plus détente. Nous pensons qu'une plus large enquête auprès de la population aurait sans doute fait remonter des attentes pour des zones dédiées comme une zone, enfants, détente, sport, etc. Nous espérons que le service gardera en-tête ces aspects lors du futur développement de la piscine. Seul le temps nous le dira mais espérons que l'utilisation restera toujours celle prévue par les architectes de ce projet et qu'il ne faudra pas remettre en question l'agencement dans quelques années.

Toujours en ce qui concerne l'utilisation des espaces, il nous semble étonnant que l'on ne réfléchisse pas déjà à une expansion future de la piscine vers le nord, sur le parking qui nous appartient. Est-il nécessaire de rappeler qu'avec l'arrivée du quartier de Ronquoz 21, de Cour de gare et autres développements de la ville du 21ème siècle, cette piscine découverte risque d'être de plus en plus sollicitée. A cette question, on nous répond que l'offre de bain est importante dans la région. Drôle de manière de défendre un tel crédit pour les investissements demandés à Sion. Avec l'important attrait de notre capitale, nous ne pouvons répondre à nos concitoyennes et concitoyens quand il n'y aura plus de place à la Blancherie qu'ils n'ont qu'à aller à Saillon, Brigerbad ou Leukerbad. Nous devons prendre notre responsabilité en tant que ville la plus importante du Valais. Le pic historique de 2000 personnes par jour atteint l'année passée pourrait en effet devenir la norme à moyen terme.

Pour revenir aux questions de la CEU, une entrée/sortie au nord nous semble également une nécessité pour favoriser la mobilité douce. Avec ces nouvelles entrées au nord, la piscine est à 6 minutes à pied de la gare. Sans elle, elle reste à 10 minutes et à 300 mètres de plus. Un détail peut-être mais un détail qui fait selon nous une grande différence et améliore le quotidien des utilisatrices et utilisateurs de la piscine de la Blancherie.

Finalement, à la question de savoir si une réfection de la buvette est nécessaire, on nous répond qu'elle convient aux utilisateurs en l'état. Nous ne sommes pas de cet avis et trouvons dommage qu'il n'y ait pas eu une réflexion à ce niveau pour profiter de ces travaux pour la moderniser et la rendre plus attrayante.

Nous rejoignons les remarques qui ont été faites sur une plus longue ouverture, que ce soit en journée ou vers l'automne et vers le printemps. Loin de nous l'idée de peindre le diable sur la muraille, mais nous souhaitons simplement exprimer notre regret que la réflexion n'ait pas été menée un peu plus loin pour un projet d'une telle envergure. Outre ces aspects, nous sommes heureux de constater les nouveautés telles que la nouvelle fosse à plongeon, les nouveaux toboggans ou le mur de grimpe. Ce sont des améliorations concrètes qui amènent une réelle plus-value au projet. En conclusion et en gardant à l'esprit ces quelques remarques, l'AdG accepte donc ce crédit d'engagement.

**Rossier Gérard, Conseiller général, Les Verts.** Les Verts ont pris connaissance du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des infrastructures techniques, ludiques et aquatiques de la piscine de plein air de la Blancherie. Ce projet propose une réfection totale de ce centre sportif afin de le rendre plus attractif. Notre groupe a été surpris d'apprendre qu'aucune enquête auprès des utilisateurs non sportifs n'a été effectuée au préalable. Il paraît indispensable, lorsqu'on modifie ce genre d'infrastructures, de consulter l'ensemble



des personnes susceptibles de la fréquenter afin de mieux estimer leurs besoins respectifs. Un certain nombre d'aspects semblent ne pas avoir été pris en compte dans le cadre de ce projet. Un accès au public par le nord ainsi qu'un agrandissement des bassins dans cette zone n'aurait pas été superflu. Un deuxième point en lien avec la réfection du parking : le parc à vélo aurait mérité d'être redimensionné. Il semble important, à l'heure actuelle, d'encourager les gens à utiliser ce moyen de locomotion pour se rendre dans les lieux de détente. En outre, une piste cyclable desservant la piscine serait la bienvenue.

Autre point : un accès pour personnes à mobilité réduite au restaurant et à la terrasse nous semble être une exigence minimum.

Autre point : les aînés auxquels j'appartiens auraient par exemple apprécié l'aménagement d'une zone disposant de chaises longues et de tranquillité. Les Verts estiment, vous l'avez compris, que ce projet est largement perfectible. Ils espèrent donc qu'au fil du temps, les propositions faites durant cette intervention ainsi que d'autres imaginées par les utilisateurs seront prises en compte dans le futur. Notre groupe a décidé de laisser la liberté de vote à chacun de ses membres sur ce sujet.

**Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC.** Le groupe démocrate-chrétien du Conseil général s'est réuni, a longuement palabré au sujet de la rénovation de la cacochyme piscine de la Blancherie. Sur le fond, soyons clairs ! il faut refaire cette piscine pour les raisons suivantes. Le bassin principal ne permet pas d'accueillir un certain nombre de manifestations sportives. Le toboggan est tout bonnement dangereux. La fosse à plongeon empiète sur les lignes d'eau situées à l'est de la piscine. La patageoire tient plus de la pissotière. Les infrastructures d'évacuation des eaux de débordement sont vétustes. L'espace fermé au nord du site mérite une mise en valeur permettant d'accueillir plus de monde (on s'étonne presque d'arriver à 2000 personnes par jour avec un tel bilan). Ces faits pouvant être admis, j'imagine par la majorité de cette noble assemblée, venons-en aux points qui posent problème. Le coût, la manière de procéder pour définir les besoins, les infrastructures elles-mêmes, la taille, la bulle et l'enterrement du centre ludique annoncé en 2016.

Commençons par la fin et l'enterrement du centre ludique qui avait pourtant été annoncé en grande pompe comme une priorité de la commune en 2016. On peut d'ailleurs légitimement s'interroger sur l'idée de passer une piscine découverte comme priorité numéro 1 d'une ville de 33'000 habitants, mais passons. Quand on considère la somme des études qui ont été consenties pour envisager la création de ce centre, on se dit que cela devait être une bonne idée d'ailleurs. Bonne idée contre laquelle notre groupe s'était élevé et à qui le temps a donné raison. Parlons maintenant du nerf de la guerre, le coût. A chaque fois que j'ai évoqué le coût de cette rénovation à venir tel que proposé autour de moi, les réactions des interlocuteurs ont toujours été les mêmes. C'est mirobolant ! Alors oui, pour toutes les raisons que j'ai mentionnées il y a quelques secondes, il faut rénover ce lieu de détente, ce poumon situé dans une zone en pleine mutation. Mais à quel prix ? 11 millions.

Nous ne pensons pas qu'il faille rénover au rabais mais des options moins onéreuses ont-elles étaient envisagées ? Nous ne le savons pas, cela n'est pas mentionné dans le message.

La démarche afin de connaître les attentes du public peut aussi surprendre car seuls les employés de la piscine et les membres des clubs utilisant ces infrastructures semblent avoir été entendus pour connaître leurs attentes en vue de la rénovation. Pourquoi ne pas avoir interrogé aussi les usagers du site, alors que la démarche participative concernant Ronquoz 21 a fait ressortir que le site de la Blancherie était un lieu phare de ce quartier en pleine mutation, alors que la HES-SO manifeste son intérêt pour des études participatives, ce qui aurait évité d'ailleurs des coûts supplémentaires. Il est fâcheux de ne pas s'être intéressé aux attentes du public.

La réflexion sur le dimensionnement de l'espace laisse aussi quelque peu songeur. Lors des derniers épisodes de canicule, un pic frôlant ou atteignant les 2000 visiteurs a été atteint. Or, lorsque l'on discute un tout petit peu de la piscine découverte, ce qui revient très souvent de la part des utilisateurs, et bien c'est le manque de place. Ce manque d'espaces n'est que peu pris en compte par la rénovation qui nous est proposée alors que la ville dispose encore d'un triangle actuellement occupé par un parking au nord de la parcelle. Un problème de sécurité de cette nouvelle zone a été évoqué pour ne pas l'intégrer au projet. C'est un peu dommage. Je rejoins ici mon collègue Rossier et je me dis que cela



aurait été éventuellement l'occasion de songer à une zone surtaxée, à usage des adultes qui souhaitent un tout petit peu de calme et ne pas être dérangés par les enfants; ce qui aurait généré des revenus supplémentaires pouvant combler comme que comme le coût de sécurité, résolvant en partie du moins le souci de la place.

Par ailleurs, il est étonnant de postuler qu'une rénovation est nécessaire afin de faire venir plus de monde, tout en n'incluant pas une parcelle supplémentaire en arguant que de nombreuses autres piscines découvertes existent dans les alentours et lui feront concurrence. Pas très optimiste alors que l'on s'apprête quand même à investir 11 millions dans ladite piscine. J'espère que vous en conviendrez aussi. Enfin quelques mots sur la bulle qui devrait à moyen terme, je l'espère, venir couvrir la piscine afin de désengorger les lignes d'eau de la piscine couverte au printemps et en automne. Pour mémoire, ce système existe déjà à ma connaissance à Coire, Winterthur et Schaffhouse. Ce ne sont pas des villes de rigolos, des gens qui réfléchissent, des gens sérieux. Il faut donc croire que le système est valable. Pourquoi dès lors ne pas inclure directement cette bulle dans le projet ? Si l'on prévoit des crochets, c'est bien pour y accrocher une bulle. Nous peinons à saisir ce saucissonnage et nous pensons qu'il aurait été intéressant de franchir le pas.

Comme je l'ai mentionné plus haut, la Blancherie nécessite une rénovation afin qu'elle puisse demeurer un lieu convivial et emblématique de notre ville depuis, si ma mémoire est bonne, je n'étais pas là encore, je vous rassure, 1920. C'est la raison pour laquelle malgré tout ce que je viens de vous dire, notre groupe votera pour cette rénovation. Ce n'est pas nécessairement un oui du cœur, une adhésion inconditionnelle au projet, tout séduisant qu'il est. Mais bien un oui en faveur des usagers qui méritent des infrastructures en meilleure forme. Nous souhaitons que la commune veille aux dépenses et vu les montants déjà engagés nous serons attentifs aux éventuels dépassements.

**Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR.** Il nous est demandé de prendre position sur le crédit d'engagement pour la réfection des infrastructures techniques, ludiques et aquatiques de la piscine de plein air de la Blancherie. En son temps, le groupe PLR avait vu d'un bon œil l'étude du déplacement de la piscine. Contrairement au groupe PDC notre groupe estime que ce genre d'étude permet justement de pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause. Au vu des coûts nécessaires à ce nouveau centre, la Municipalité a renoncé à regrouper les sites et nous propose une solution plus raisonnable qui consiste à rénover la piscine existante, solution que nous soutenons. Les installations de la piscine sont vétustes et il est maintenant grand temps de les mettre à niveau. La proposition de découper les étapes a pour avantage d'étaler les investissements tout en garantissant une exploitation sans interruption. En effet, le défi d'une rénovation pour une infrastructure à fonctionnement estival est de pouvoir réaliser les travaux sur des périodes très courtes.

A la question de la plus-value de la réfection, le groupe PLR est d'avis que les travaux prévus, étalés sur plusieurs années, n'empêchent donc pas une réflexion plus approfondie de la Municipalité quant à d'éventuelles possibilités d'améliorations, notamment d'agrandir les surfaces vertes ou de mettre à niveau la buvette, par exemple. De même, cette rénovation n'empêche pas la Municipalité d'étudier toutes solutions qui offriraient plus de flexibilité quant aux périodes d'exploitation en fonction de la météo ou des besoins des principaux utilisateurs. En conclusion, le groupe PLR soutient cette décision de rénover les installations par étape et accepte le crédit d'engagement.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Je n'ai plus de prise de parole. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Nous passons au vote de ce message. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent ce message s'expriment en appuyant sur la touche verte, avis contraire touche rouge, abstention touche blanche, le vote est lancé.

**Ce message est donc accepté par 49 oui, 3 abstentions, 0 non.**

#### **IV- Information sur le crédit supplémentaire 2019/01 "Engagement du chef de service dicastère 2"**



**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Comme expliqué en début de soirée, la Municipalité a demandé de retirer ce point de l'ordre du jour. Lors de notre séance de bureau du 17 juin, il a été décidé de le maintenir et cela pour plusieurs raisons. Par respect du travail fait par les commissaires, pour entendre la Municipalité s'exprimer sur les raisons qui ont motivé ce retrait et pour permettre aux groupes de s'exprimer sur ce sujet. Je passe donc la parole à la Municipalité.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, tout d'abord je tiens à vous remercier au nom du Conseil municipal pour l'approbation des comptes 2018, remercier les différents commissaires pour le travail effectué, vous remercier également pour l'acceptation du crédit d'engagement pour la rénovation de la piscine de la Blancherie. Nous avons bien entendu les différentes remarques et propositions. C'est un projet évolutif et je pense qu'un certain nombre d'éléments pourront être intégrés.

Alors j'en viens à la question et à la demande qui m'a été faite par la présidente sur la raison qui a poussé le Conseil municipal, dans sa séance du 13 juin dernier, à retirer le crédit supplémentaire. C'est une raison toute simple qui est une raison de calendrier. Quand on a fait le compte à rebours à la veille de l'été pour l'engagement d'un chef de service en partant du principe que l'on doit mettre au concours le poste, que l'on doit constituer une commission en charge de son engagement, que l'on doit effectivement organiser les différentes auditions (on parle d'un chef de service souvent dans ce type de fonction, il y a encore un avis externe qui est demandé), et bien on s'est aperçu que l'engagement ne serait pas possible sur l'année 2019. En effet on parle de gens qui ont un profil, je dirai de qualité et qui ont souvent au minimum 3, voire 6 mois de délai de congé. Donc, pour le Conseil municipal, ce crédit supplémentaire n'était plus justifié et c'est la raison pour laquelle nous avons informé le bureau pour lui demander de retirer ce crédit supplémentaire.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Le groupe UDC salue la décision de la Municipalité de revoir sa copie concernant l'engagement d'un chef de service du dicastère "économie et tourisme". Je prends note de la raison qui a poussé le Conseil municipal à retirer ce crédit supplémentaire. Je note quand même que cela a été fait en pleine procédure et que c'est plutôt une décision cavalière, d'autant que le rapport de la CoGest souligne la volonté de maintenir le crédit pour des raisons de transparence. C'était même noté dans le rapport qu'il y avait bien un problème de temporalité mais que la transparence primait. Cela tombe maintenant, on en prend note. Nous rappelons brièvement que nous estimons qu'un engagement entraînant une dépense pérenne ne devrait pas faire l'objet d'un crédit supplémentaire (on en avait fait part lors d'un précédent plenum).

Maintenant, je viendrai plutôt aux éléments d'information que l'on attend de la commune au moment, sans doute au budget, où cet élément sera proposé. D'abord, concernant la vision de l'avenir du service et la planification de son développement, notamment en termes de ressources humaines puisqu'il a été fait mention lors du dépôt du crédit qu'il n'y aurait pas d'engagement, en tout cas jusqu'en 2020, mais à plus longue échéance, on n'a pas d'information.

Ensuite, sur le cahier des charges concernant la marque territoriale Sion. Nous aimerions des précisions sur son contenu, sur la charge de travail que sa promotion représente et sur les objectifs visés. Monsieur le président s'était d'ailleurs engagé à le faire suite à une question de notre groupe. On attend le développement de ce point-là. Concernant le volet économique, nous souhaiterions connaître la plus-value concrète d'un chef de service par rapport à un délégué économique. Quelles sont les différences de missions attendues ? En l'état, le libellé semble parfaitement identique au travail actuel. Concernant le "Swiss Innovation Park" qui est mentionné, à quelle échéance la ville s'attend-elle à voir ce projet se concrétiser, sachant qu'aucun crédit d'objet n'a encore été examiné au canton ? Quand y aurait-il une charge de travail effective et pour quel taux d'occupation ? Concernant le volet tourisme, sera-t-il question de municipaliser l'office du tourisme ? Si tel n'est pas le cas, le cahier des charges présenté n'est-il pas celui du directeur d'office ? Quelle place ou taux d'occupation pour le vice-président et/ou le chef de service, si celui-ci prend des responsabilités à la SD ou à l'OT. Concernant l'avenir de l'aéroport comment sera géré le dicastère en cas de cantonisation ou de vente ? Quelle modification dans le cahier des charges du vice-président et du chef de service ?

Merci à la Municipalité d'apporter une vision claire quant au devenir du dicastère "économie et tourisme".



**Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG.** Effectivement, c'était vendredi passé que la Municipalité a retiré cette demande pour un crédit supplémentaire pour un ou une cheffe de service. Donc, la proposition n'est pas annulée, elle est reportée. Raison pour laquelle il a été décidé de maintenir ce point à l'ordre du jour et nous permettre de le commenter. L'alliance de gauche s'est donc penchée sur ce dossier et nous pouvons apprécier les arguments suivants en faveur de la création de ce nouveau poste : Que ce nouveau cahier des charges est bien fourni, que ce dicastère est conduit actuellement par un ou une déléguée aux affaires économiques et foncières et non pas par un ou une cheffe de service, qu'avec cette réorganisation, les thématiques de ce dicastère sont diverses et importantes, en particulier en y rajoutant un volet "innovation" c'est-à-dire Energypolis de Sion, le partenariat public-privé Swiss Innovation Park et le projet ALPOLE. Cependant, notre groupe n'a pas été entièrement convaincu par la proposition. Il y a différentes raisons qui méritent d'être énoncées, différentes questions qui restent pendantes. C'est un nouveau poste, un poste pérenne qui représente un rajout important au budget. Entre 160'000 à 200'000 francs par année, plus les charges sociales. Est-ce bien justifié de le présenter comme crédit supplémentaire ? La commune dispose déjà d'un délégué aux affaires économiques. Un remaniement de son cahier des charges et la réorganisation du dicastère ne justifie pas en soi la création d'un nouveau poste de chef de service.

La réorganisation de l'office du tourisme ne le justifie pas non plus, ni le volet marketing pour la création d'une marque territoriale qui pourrait se faire en collaboration avec le canton. Finalement, c'est une refonte d'un dicastère qui est actuellement suivi par le vice-président, vice-président qui occupe un poste à 60% et qui est doté d'un salaire calqué sur celui de chef de service en fin de carrière. Avons-nous vraiment besoin de deux chefs rétribués à ce niveau de salaire pour diriger ce dicastère ? Il y a d'autres suggestions sur cette thématique qui s'annoncent. Nous avons un postulat émanant du groupe des Verts qui propose la création d'un poste de délégué à l'énergie. L'alliance de gauche trouve que ce cahier des charges est intéressant et bien pensé. Il est un peu plus modeste. Ce poste pourrait assurer la coordination politique énergétique de la commune et tout ce qui correspond au volet énergie, tel que décrit dans les crédits supplémentaires, y inclus le lien avec la nouvelle société issue de la fusion ESR-SIESA. Pour le groupe AdG, il est donc judicieux de la part du Conseil municipal de retirer cette demande et se donner un temps de réflexion. Nous serons réceptifs aux futures propositions qui pourront être faites par la réorganisation de ce dicastère, ainsi qu'au développement du postulat pour un ou une déléguée à l'énergie.

**Pallara Chantal, Conseillère générale, PLR.** Les missions principales prévues pour le poste de chef de service du dicastère économie, innovation et tourisme sont de mettre en œuvre une stratégie d'attractivité économique et touristique de la Ville de Sion, de fonctionner en binôme conformément à la philosophie de gouvernance de la ville entre le conseiller municipal et le chef de service. Qu'est-ce que cela implique concrètement ? Premièrement, fédérer les énergies autour d'un projet commun, celui de promouvoir une image forte et cohérente de Sion autour de valeurs qui définissent la ville. Je cite : "élan, qualité de vie, ouverture, responsabilité, solidité, beauté, profondeurs humaines et créations". Oui, celle de promouvoir la marque territoriale de notre ville de manière coordonnée et encore plus efficace. Deuxièmement, dans le volet économie, il s'agit d'actualiser l'offre d'implantation d'entreprises et la mise en place de projets valorisants, faire office de porte d'entrée et de facilitateur auprès des services de la ville. Troisièmement, en ce qui concerne le volet innovation, il s'agira de valoriser les activités souvent méconnues. Ces activités d'innovation développées dans le cadre du Campus Energypolis de Sion réunissant sous un même site l'EPFL et la HES-SO, d'assurer le lien entre les chercheurs et le monde de l'économie et chercher à favoriser un retour sur les investissements consentis dans les instituts de recherche qui font rayonner notre ville. Le développement important du pôle de recherche sur l'environnement alpin et polaire ALPOLE nous met face à une réalité, celle du constat de l'accroissement du nombre de chercheurs et d'employés qui seront de l'ordre de 400. Ces personnes sont actives dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de la santé et de la bioengineering. Ces activités méritent d'être mises en valeur.

Parmi les autres tâches importantes, il y aura lieu de retenir les missions suivantes : celle d'assurer la coordination de la ville envers la société de développement et l'office du tourisme, celle de fonctionner comme interlocuteur de la ville pour les questions énergétiques, celle d'assurer également la promotion de l'aéroport aux côtés de la directrice actuelle Madame Bovier jusqu'au démarrage de la nouvelle structure.



En conclusion, les réflexions menées autour de ce projet se comprennent aisément. La demande de crédit supplémentaire pour l'engagement d'un chef de service du dicastère économie, innovation et tourisme, se justifie pleinement pour le groupe politique PLR qui soutient cette démarche, ainsi que le cahier des charges tel que proposé. Il s'agira de trouver la bonne personne, celle qui sera prête à piloter ce poste stratégique. Le groupe PLR se positionnera favorablement à cette demande.

**Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts.** Le groupe des Verts a pris connaissance du crédit supplémentaire 2019/01, puis de l'abandon de celui-ci au profit de l'intégration de cet objet dans le budget à venir.

Nous reconnaissons qu'il est louable de régulariser la situation du dicastère 2. Le seul qui, jusqu'à présent, ne fonctionne pas selon le modèle du binôme, un conseiller communal, un chef de service.

Nous formulons néanmoins quelques réserves. La première d'entre elles a trait à la manière d'initier ce recrutement par une simple demande de crédit; que celle-ci soit un crédit supplémentaire ou une ligne dans la proposition de budget pour l'année prochaine. Nous pensons, en effet, que la création d'un nouveau poste de chef de service va bien au-delà d'une simple opération comptable et nécessite une discussion de l'ensemble du législatif de la Ville. Initier le recrutement d'un responsable, en passant par un crédit supplémentaire adressé à la seule CoGest, ne permettait de loin pas cette réflexion préalable. Nous saluons donc ici la décision de ladite CoGest d'avoir demandé à l'époque que cet objet soit traité en plenum. A l'avenir, nous souhaiterions donc que la création de nouveaux postes de cadres au sein de notre administration communale ne passe pas par un crédit supplémentaire avec pour seule alternative son acceptation ou son rejet en bloc, ni par la simple inscription d'une somme au budget, mais qu'au contraire elle soit mise en discussion dans le cadre d'un plenum du Conseil général.

La seconde de nos réserves porte sur la réorganisation que ce crédit supplémentaire accompagnait. Nous nous inquiétons tout particulièrement de la promesse qu'aucun autre poste ne sera encore créé à l'intérieur de ce dicastère 2. Je cite ici le rapport de la CoGest : "Le staff ne sera pas augmenté; en tout cas en 2020. Ce service fonctionnera avec un chef de service et un collaborateur/secrétaire.

Or, le responsable de la promotion économique sera affecté à un autre service et ne sera pas remplacé. Le secteur marque territoriale de Sion est encore largement en devenir et nécessitera très certainement un investissement conséquent en temps. La stratégie de promotion touristique semble être elle aussi dans une phase de profonde mutation. La structure de la société en charge de l'aéroport est en passe de connaître des changements de fond qui nécessiteront un suivi important. Si l'on considère que le responsable de la promotion économique occupait un poste à 100%, que suite à sa mutation, ce poste n'est pas repourvu, qu'en raison de l'acceptation de la RFFA il convient de rapidement muscler notre promotion économique, nous nous devons de nous soucier de la capacité d'une seule personne à mener à bien cette tâche à temps partiel. Il serait en effet extrêmement dommageable qu'au vu de l'importance que revêt pour notre ville les différents secteurs de ce dicastère, ceux-ci soient négligés au seul profit de la promotion économique, toute vitale que soit celle-ci. En l'état, cette réorganisation du dicastère 2 par l'engagement d'un chef de service s'apparente à la pose d'une clef de voûte sans prise en considération de la stabilité des piliers devant la soutenir. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts a été peu convaincu par les arguments opposés à ses doutes. Néanmoins, nous sommes conscients de la nécessité de pourvoir prochainement le dicastère 2 d'un chef de service. Notre groupe ne s'opposera donc pas à son engagement. Nous suggérons simplement que, avant d'en avaliser la création au budget, il fasse l'objet d'une discussion entre le Conseil général et la Municipalité afin que cette assemblée ne soit pas réduite à soit tout accepter, soit tout refuser sans possibilité d'activement porter sa pierre à la structure d'un dicastère de cette importance pour notre commune.

**Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC.** Le groupe PDC est heureux d'apprendre que la Municipalité a retiré la demande de crédit supplémentaire demandant l'engagement d'un ou d'une cheffe de service du dicastère économie, innovation et tourisme. En effet, notre groupe l'aurait refusé. Cette décision était motivée tant par le fond que par la forme de cette demande. Notre groupe s'étant déjà exprimé sur la forme lors de notre précédent plenum, je m'attarderai ce soir uniquement sur le fond. Nous sommes conscients que notre vice-président, Monsieur Christian Bitschnau, trouverait dans l'engagement d'un chef de service une certaine aide. Cependant, en observant en détail la



problématique, on se rend compte que cette aide est essentiellement motivée par un décalage entre le cahier des charges du délégué économique et ses prestations. L'engagement d'un chef de service serait censé régler cette situation mais, à notre sens, cette façon de faire ne fait que reporter le problème plus loin mais ne le résout absolument pas. Le vice-président a cependant réussi aisément à faire fonctionner son dicastère de manière tangible depuis deux ans et demi.

Avec ce crédit supplémentaire, l'engagement d'un ou d'une nouvelle cheffe de service se fera au mieux pour le mois de janvier 2020. Comme le crédit supplémentaire a été retiré et que, comme mentionné par la Municipalité, l'engagement d'un chef de service sera mis au budget 2020, l'engagement se fera donc au mieux pour mai-juin 2020. Dans cette optique, il serait donc logique d'attendre le début de la prochaine législature pour un tel engagement. A cette date, les dicastères seront peut-être revus, redistribués ou modifiés. De plus, s'il devait y avoir un changement de conseiller en charge de ce service, attendre permettra à ce dernier de participer à l'engagement d'un ou d'une cheffe avec qui il travaillera pendant 4 ans au moins. Par conséquent, patienter évitera une erreur de casting car le scénario du film et le metteur en scène auraient changé en cours de tournage.

Ensuite, un ou une cheffe de service doit être à la tête d'un service et non pas uniquement d'une coquille que l'on essaie de remplir maladroitement par des tâches mal définies ou prises dans d'autres services. On nous parle d'énergie, de l'aéroport, du vin de Sion, de l'office du tourisme, des instituts de recherche, de l'eau. Toutes ces tâches dévolues au nouveau ou à la nouvelle cheffe de service sont effectuées actuellement par des entités tierces et indépendantes. Le chef de service n'aura donc aucune légitimité pour intervenir dans le fonctionnement de l'aéroport, de l'office du tourisme, de l'ESR ou des instituts de recherche, quand bien même ces tâches figurent dans son cahier des charges. C'est une étrange manière de présenter les choses. C'est le politique qui reste au Conseil d'administration de ces entités indépendantes et cette tâche doit rester de la prérogative du politique.

C'est ce dernier qui doit donner les lignes directrices et avoir la vision globale des différentes sociétés pour faire le lien avec la commune. Enfin, last but not least, le groupe PDC du Conseil général se bat depuis de nombreuses années pour que les comptes de la commune atteignent un taux d'autofinancement de 100% au moins. Dans le communiqué de presse de M. le président Varone, ce dernier dit en parlant de l'avenir des finances communales, je cite : "il s'agit de rester très vigilant". Cette phrase en a marqué plus d'un au sein de notre groupe apparemment. Nous estimons donc que l'engagement d'un ou d'une cheffe de service est une charge pérenne importante qui induira forcément d'autres charges à moyen terme. Le PDC a suivi le conseil présidentiel. Nous sommes restés vigilants en refusant ce crédit supplémentaire lors de notre dernière séance de groupe.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Je n'ai plus de prise de parole. La Municipalité désire-t-elle répondre ? Nous passons donc au point 5 de notre soirée Réponse au postulat "Installation de boîtes à mégots dans les quartiers les plus fréquentés de la ville de Sion".

## **V- Réponse au postulat "Installation de boîte à mégots dans les quartiers les plus fréquentés de la ville de Sion".**

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Monsieur Dubuis premier signataire du postulat, j'ai le plaisir de vous présenter notre réponse à ce postulat et vous remercie vivement. Merci en particulier à son rédacteur et le Conseil général qui l'a voté pour avoir mis en exergue cette problématique.

Notre réponse reprend certains éléments qui avaient été mis en évidence dans le postulat et le complète également. Vous recevrez notre rapport complet, je me permets de vous le résumer ainsi avec quelques diapositives.

Il convient de rappeler que chaque année plus de 30 tonnes de déchets sont récoltés sur la voie publique. Cela mobilise une vingtaine de personnes de voirie pour un coût qui avoisine le million de francs. Nous conviendrons tous que ces coûts pourraient être alloués d'une manière plus pertinente



avec une plus grande plus-value pour nos citoyens. Le label no littering, qui a été obtenu en 2017, avait déjà mis en exergue ces informations. Afin de lutter contre ce problème de littering et de répondre également au postulat, la Ville a planifié une nouvelle campagne de communication qui se tiendra cet automne.

L'axe de cette campagne. Les citoyens ne doivent plus jeter leurs déchets à terre et les déposer dans un contenant adéquat, contenant qui servira également et c'est nouveau, de vecteur d'information. L'accent sera mis sur deux types de déchets : les mégots de cigarettes, comme cela avait été relevé par postulat, et les chewing-gums qui représentent un réel problème pour notre service de voirie. La campagne traitera également des autres déchets trouvant leur place dans les poubelles de rue. Le message et l'idée de cette campagne : on informe, on sensibilise et on prévient. La campagne sera axée principalement sur 3 types de contenant : les boîtes à mégots qui avaient été évoquées par le postulat, les poubelles à chewing-gums et les poubelles de rue qui existent en partie avec comme message principal "vos déchets prennent de la hauteur". C'est le slogan de la campagne. Prendre de la hauteur, c'est s'élever, se déplacer vers le haut, mais c'est aussi changer de point de vue : ce que l'on aimerait que les citoyens adoptent dans ce domaine.

Selon les estimations grossières, plus de 115'000 cigarettes sont fumées chaque jour à Sion. Si on estime qu'un mégot sur 50 est jeté au sol, cela fait plus de 2000 mégots qui polluent nos rues et nos cours d'eau chaque jour. Cela avait aussi été relevé, vous vous en souvenez certainement, en septembre 2018 par l'association le Lucky Wagon qui avait presque récolté 17'500 mégots de cigarettes au centre-ville de Sion en seulement 3 heures.

On en vient maintenant aux cendriers sondages. L'installation de cendriers sondages en ville inciterait le fumeur à se débarrasser de son mégot de façon ludique et écologique. Des exemples de question : combien de litres d'eau un mégot peut-il polluer ? 50 litres ? 500 litres ? Où finit un mégot jeté dans une grille d'égout à Sion ? à la STEP ou dans le Rhône ? Avec le plan général d'évacuation des eaux très performant que l'on possède actuellement à Sion, c'est plutôt dans le Rhône.

Au niveau des lieux d'installation, le public cible se trouve sur les lieux de passage et devant les écoles. Nous avons donc imaginé les lieux suivants : les collèges, l'école de commerce, la gare, le parc de la Planta, les rues fréquentées par les étudiants, les restaurants et bars, les arrêts de bus, les entrées de magasins. Des emplacements précis seront définis durant la phase de planification. Les cendriers sondages pourront être déplacés à intervalle régulier. Il est également possible, en fin de campagne, de réutiliser ces cendriers sondages à d'autres usages.

On passe maintenant au deuxième chapitre, les chewing-gums. Un chewing-gum qui est laissé sur la chaussée met 3 à 6 ans avant de disparaître. Le chewing-gum coûte 3 fois plus cher à nettoyer qu'à acheter. Un chewing-gum est le deuxième déchet le plus jeté par terre après le mégot de cigarettes. D'où l'attention particulière que nous lui portons aujourd'hui. Nous estimons à deux heures la durée de nettoyage par mètre carré de surface par nos services de voirie.

Les poubelles à chewing-gums. Les chewing-gums sont jetés au sol par commodité, par indifférence ou par ignorance des conséquences écologiques. Pour améliorer cette situation, nous proposons l'installation de poubelles à chewing-gums sur lesquelles des messages de sensibilisation seraient diffusés. Quelques exemples : un chewing-gum met 3 à 6 ans avant de disparaître, 3 fois plus cher, 350 chewing-gums sont jetés au sol à Sion etc. Au niveau des lieux, les poubelles à chewing-gums seront installées de manière similaire dans la logique : les collèges, l'école de commerce, la gare, la place de la Planta, les restaurants, les arrêts de bus, les entrées de magasins. Il y a également une certaine latitude lorsque nous aurons fini le plan d'intervention.

On en vient maintenant aux autres petits déchets qui composent également le littering. Nous utiliserons les poubelles existantes pour la plupart pour afficher des messages de sensibilisation qui seraient coordonnés avec ceux vus précédemment et qui seraient également coordonnés avec la campagne de sensibilisation que nous effectuons depuis plusieurs années, notamment avec le site "Trions malin". Au niveau des supports de communication : nous avons notre page Facebook "Trions malin" que nous avons mis en service pour la transition aux sacs taxés, le site internet de la Ville, les communiqués de



presse et les différents contenants évoqués. Le budget estimé de l'action ascende à 18'000 francs hors taxes et nous partirions dans un premier temps sur 10 cendriers sondages, 10 poubelles à chewing-gums et 10 poubelles traditionnelles existantes.

Merci beaucoup pour votre attention.

**Dubuis Alexandre, Conseiller général, Les Verts.** Merci Monsieur Marclay pour la présentation de la réponse. Notre groupe a pris connaissance avec grand intérêt de la réponse du Conseil communal concernant l'installation dans un premier temps pour une courte durée de boîtes à mégots. Nous constatons avec satisfaction que notre ville va prendre des dispositions concrètes avec une campagne qui a déjà été menée dans d'autres villes avec succès sur une période définie afin de limiter le nombre de mégots qui jaugent nos sols et polluent durablement notre environnement. Nous relevons que les mesures proposées s'inscrivent pleinement dans le sens du postulat. Elles n'ont pas pour finalité de sanctionner, ni de stigmatiser mais de sensibiliser à des habitudes tenaces. Par exemple, jeter dans une bouche d'égout des mégots avec une pollution pour un seul mégot de 50 litres d'eau, ce qui avait été relevé dans la réponse. Dans cette visée de sensibilisation, nous ne pouvons que féliciter la commune de ne pas se cantonner seulement aux déchets des mégots de cigarettes, ce qui pourrait être perçu comme stigmatisant, mais au contraire de l'étendre à des déchets collants, à savoir les chewing-gums et les autres déchets.

Le slogan proposé "vos déchets prennent de la hauteur" s'inscrit pleinement dans notre volonté d'amener une réflexion sur des comportements, des habitudes qui, comme on l'a dit, ont des conséquences très durables sur l'environnement. Si des moyens ludiques peuvent amener des prises de conscience et des changements de comportement, l'objectif de notre postulat sera véritablement atteint. De plus, le fait de savoir que cette campagne, limitée dans le temps, perdurera dans le cadre de manifestations ou d'autres événements, représente une véritable plus-value.

Nous souhaiterions savoir si une évaluation de cette campagne est d'ores et déjà prévue et en cas de réponse positive avoir plus d'informations sur celle-ci. Notre groupe réitère ses remerciements et se réjouit de voir les effets concrets de cette campagne.

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** Pour l'instant, nous n'avons pas encore parlé du processus d'évaluation mais nous tirerons un bilan de cette action et nous tiendrons informés le Conseil général.

## VI- Informations de la Municipalité.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Tout à l'heure, j'ai oublié de saluer Monsieur Gaétan Constantin de la fiduciaire BDO qui était derrière nous. J'ai prévu 3 petites présentations : Une sera faite sur la marque territoriale avec Monsieur Yvan Aymon, une deuxième sur les chantiers de la ville et une troisième sur le projet Energypolis. Mais avant, j'aimerais vous donner quelques autres informations d'actualité puisque nous allons ne plus nous revoir pendant quelques longues semaines. Du côté du chauffage à distance et vous l'avez vu aussi dans la presse, l'ESR qui est en charge de la mise en route de ce projet va attaquer un périmètre qui est l'avenue de Tourbillon; qui va y consacrer une partie de l'été, une partie de l'automne. Il y a eu des séances d'informations qui ont été faites à l'attention des usagers, des habitants pour les informer et trouver avec eux les solutions pour permettre, et de la mobilité et de l'accès à des activités économiques. Le Conseil municipal dans ses prochaines séances devrait engager un remplaçant du commandant des pompiers. Donc un nouveau commandant des pompiers et un délégué ou une déléguée culturelle. Vous en serez informés. Nous allons vous adresser l'information en même temps que nous le ferons aux collaborateurs avant les médias.

Concernant le nouveau collège. Le concours a été jugé. 104 projets ont été présentés. Beaucoup d'attractivité pour quasiment 80 millions d'investissements. Demain soir à 17 heures 30 le vernissage de ce concours aura lieu. Je pense que vous découvrirez aussi les lauréats dans les jours prochains.



Nous avons lancé un appel à projet (les jeunes changent le monde), nous avons reçu plus de 20 projets. La commission en charge d'analyser ces projets en a sélectionné 3 et nous aurons très prochainement les auditions de ces 3 projets pour pouvoir accompagner un ou plusieurs projets en termes de réalisation. Nous aurons peut-être le plaisir de pouvoir vous les présenter lors d'une prochaine séance.

Autre élément d'information, la halle Alpiq de Chandoline. Le contrat de location est signé avec Alpiq. Le Conseil municipal a décidé de lancer un appel à projet pour la gestion de ce lieu. Nous n'avons pas au sein de la ville, ni les ressources, ni les capacités pour gérer de l'événementiel. L'idée est de pouvoir mettre au concours la gestion de ce site en fonction de ses capacités d'accueil. J'ai eu la chance de participer au 100 ans de l'association valaisanne des entrepreneurs en fin de semaine dernière. C'est vrai que c'est un lieu assez magique quand on l'habille, quand on l'habite, on peut faire des choses qui sont superbes.

L'émission cœur à cœur sera présente à Sion du 14 au 20 décembre. C'est une excellente nouvelle. Sion sera au cœur de la Suisse romande pendant toutes ces journées avec une grosse couverture médiatique. C'est la première fois que cette émission, cœur à cœur, qui récolte de l'argent pour l'enfance, se délocalise. On espère que tout fonctionne mais tous les acteurs, qu'ils soient touristiques, économiques, hôteliers ou les services de la ville, se mobilisent pour réserver le meilleur accueil. Nous aurons sur les canaux de la radio, de la TV, une magnifique couverture avec le marché Noël. Je pense que l'on va vivre une fin d'année assez riche et vibrante à Sion.

En termes de vaisselle recyclable, le Conseil municipal a pris la décision de recommander, voire d'imposer pour des manifestations d'une certaine taille, l'usage de la vaisselle recyclable ou réutilisable. Slow up a déjà testé ce nouveau mode de gestion des déchets. La première grande manifestation séduisante qui l'expérimentera sera la fête du goût puisqu'elle va travailler avec de la vaisselle recyclage. C'est une fête assez particulière qui nécessite aussi une vaisselle un petit peu particulière. On se réjouit de voir ce que les encaveurs et les restaurateurs mettront sur pied. Ils sont allés voir du côté de Cully. Ils s'en sont inspirés. Ce sont eux qui sont venus à notre rencontre. Et puis, le marché du vendredi est un des premiers marchés romands à avoir, depuis vendredi dernier, adopté cette vaisselle réutilisable.

Deux informations que je souhaitais partager également avec vous. Une concerne la fusion Sion-Grimisuat. Vous savez que la Ville de Sion a été approchée par la commune de Grimisuat pour étudier les conditions et la faisabilité d'une fusion. Je vous avais informé en 2018 qu'un mandat avait été donné au SEREC. Ce rapport a été rendu. En parallèle, le Conseil municipal s'est inscrit dans la dynamique qui a été initiée par le canton du Valais avec le professeur Soguel de l'IDHEAP pour une réflexion plus globale sur des critères qui permettraient à des communes d'envisager des collaborations ou des fusions, notamment dans le cadre des travaux de la constituante ou pour les communes qui sont dans ces processus. La Ville de Sion et le Conseil municipal avaient décidé de ne pas se prononcer sur la fusion avec Grimisuat dans l'intervalle et dans l'attente de ces éléments. Nous devrions recevoir ce rapport en principe en fin d'année. Par contre, le Conseil municipal a accepté la demande de la commune de Grimisuat qui souhaitait pouvoir communiquer ce rapport SEREC, qui est un rapport de faisabilité, à sa population. Nous allons faire de même avec vous, donc nous allons transmettre au bureau ce rapport SEREC et vous pourrez le consulter, nous poser des questions le cas échéant.

Autre sujet, l'hôpital asile. Vous connaissez peut-être cette institution qui est en main de la commune et de la bourgeoisie. Dans le cadre de la mise à disposition du terrain proche du Cours Roger Bonvin pour le nouveau collège, (vous savez que dans les règles d'accueil des infrastructures tertiaires ou secondaires nous devons mettre à disposition un terrain) nous avons questionné la répartition des biens de cette société simple. La bourgeoisie et le Conseil municipal ont décidé de répartir les biens de cet hôpital asile en fonction de leur nature, c'est-à-dire que la Ville a hérité des terrains proches de la ferme asile et des terrains qui vont recevoir le collège, elle a également reçu un terrain sur lequel il y a un DDP en faveur de l'entreprise Terrettaz, au sud de la nouvelle usine de fabrication de Zenhäusern. Des vignes qui correspondent à ses activités agricoles, des terrains du côté de Tirbovet et du home de Mazerette et une partie du golf ont été attribués à la bourgeoisie. Cela permet à la Ville de Sion de se retrouver propriétaire de ces terrains qui sont éminemment stratégiques pour l'accueil du collège, de pouvoir être pleinement propriétaire de la ferme asile et puis, pour la bourgeoisie, d'avoir des biens qui sont en



adéquation avec ses buts puisque la bourgeoisie n'a pas la capacité de lever l'impôt. Elle doit pouvoir trouver des revenus dans le cas d'une exploitation agricole, dans le cas d'exploitation de bâtiment.

Pour le Conseil municipal c'est une bonne nouvelle et cela nous permettra de pouvoir mettre ces terrains à disposition dans les meilleures conditions. Voilà ce que je tenais à vous dire dans les premières informations. Maintenant, si vous êtes d'accord, je vais réclamer un petit peu de patience, on va travailler sur 3 présentations et j'appelle Monsieur Yvan Aymon à me rejoindre.

Je vous présente Yvan Aymon qui est un homme qui a beaucoup travaillé dans le tourisme, dans le positionnement des territoires. Il a reçu aujourd'hui avec son entreprise Ertenz un mandat de la Ville de Sion pour nous aider à réfléchir sur une marque territoriale. Je vais juste poser le cadre et le décor initial et je lui laisserai faire la présentation de cette marque territoriale avec l'expérience qui est la sienne. Aujourd'hui, ce que l'on constate, c'est qu'il y a une forte adhésion de la population, c'est-à-dire des citoyennes et des citoyens, aux valeurs et à ce qui fait la qualité de la ville de Sion. Nous voyons cette mue profonde qui est la nôtre. Sion est une ville attractive mais, à part peut-être le prix Wakker qui nous a apporté un petit peu de rayonnement, on a un petit peu de peine à faire savoir et à valoriser toutes les qualités et tous les atouts que nous avons. Le Conseil municipal souhaitait avoir un positionnement clair et cohérent pour notre communication. L'outil ou un des outils qui sera mis à disposition de l'administration est cette marque territoriale partagée. Partagée pourquoi ? Parce que l'objectif est de pouvoir créer une communauté avec une communication qui soit la plus cohérente pour valoriser cette image positive de la ville.

La ville souhaite donc fédérer tous les acteurs de son territoire, que ce soient des institutionnels (l'administration y compris), les acteurs économiques ou touristiques, les acteurs culturels, autour de ce projet de marque. Nous ne l'avons pas fait seul dans notre bureau ou dans notre laboratoire. On est allé consulter. Yvan Aymon expliquera toute la démarche participative qui a été faite pour arriver à cette présentation de marque territoriale et le défi pour la Municipalité est de faire reconnaître, de faire accepter cette marque à Sion, en Valais et pourquoi pas à l'extérieur de notre territoire, tout en renforçant vraiment l'écosystème local.

Ce sentiment d'adhésion est vraiment quelque chose que l'on a pu constater de manière très forte, et ce sont les acteurs locaux qui nous ont encouragé à aller de l'avant pour la création de cette marque territoriale partagée.

**Yvan Aymon**, C'est un vrai plaisir de vous présenter ce travail. Comme l'a dit votre président, c'est un travail qui a duré plus d'une année et qui a été fait avec les acteurs du territoire.

C'est un travail qui n'a pas commencé là où l'on aurait pu le croire. Souvent quand on pense à une marque territoriale, on saute sur la boîte de crayons de couleurs Caran d'Ache si possible parce qu'elle est Suisse et puis on fait un logo. En fait, une marque territoriale, c'est tout sauf un logo. C'est d'abord une communauté qui vit sur un territoire et cette communauté partage des valeurs. Le travail que l'on a amené ici a été d'abord de se poser les questions sur les valeurs que va porter cette marque.

C'est un travail qui a été fait avec les acteurs, avec les entreprises, avec les opérateurs aussi touristiques, agricoles de la ville et les institutions. Donc plusieurs ateliers pour arriver à définir ces valeurs et ensuite seulement on s'est posé la question de savoir qui était digne de porter cette marque. Il faut bien le dire, on est ici sur une marque économique. Il faut faire la différence entre une marque institutionnelle (le nom de votre ville), les institutions qui la composent, notamment l'office du tourisme, qui ont leur propre identité. Je parle bien d'identité et l'on travaille sur une marque partagée donc une marque qui est un vecteur de communication, un drapeau si vous voulez, un uniforme pour une communauté.

C'est une démarche qui n'est pas exhaustive. C'est une démarche qui est volontaire. Cela veut dire que les acteurs du territoire qui décident d'y participer peuvent le faire mais il n'y a aucune obligation, et du côté de la marque il y a quand même quelques règles pour pouvoir faire partie de l'équipe. Et enfin



seulement on s'est posé les questions sur le graphisme, sur le logo et sur la communication. Voilà pour le déroulement de ce projet. Je vous montre les 3 grands points.

Le premier, c'est l'identité. L'identité vous la connaissez, l'identité de la ville. On n'a pas retravaillé là-dessus; il y a énormément de documentations qui nous ont aidés à le faire. Par contre, sur les valeurs, on a défini 8 valeurs centrales qui ont ensuite été déclinées. Tout de suite une mise en garde, ce n'est absolument pas de la communication. Si vous dites spiritualité et profondeur humaine, ce n'est pas porteur en termes de communication, ce n'est pas l'objectif. L'objectif, c'est que l'on se comprenne et on a été beaucoup plus loin puisque pour chacune de ces valeurs on a défini toute une série de mots qui sont des évocations par rapport à l'élan. Si je prends simplement ce thème-là, on a "innovant", formation, dynamisme, leader, attractivité, ambition, audace, mouvement, moderne et original. Donc, voilà comment les personnes qui ont travaillé sur ce thème ont qualifié l'élan. Le but de ce travail de base est ensuite de pouvoir définir quels sont les critères pour chacun des groupes.

Ces groupes, on les a répartis en 4 grands acteurs. Tout d'abord, toutes les institutions qui font la promotion de la ville de Sion. On pense bien entendu à l'office du tourisme mais aussi aux vins de Sion, aux commerçants etc. Un des besoins prioritaires pour nous, était la cohérence dans le message et cela on l'a entendu souvent. On a commencé par des interviews d'acteurs et on a entendu souvent le "retard pris" dans le positionnement par rapport à la réalité de la ville. La ville a beaucoup bougé, elle est en mue et on a en a le sentiment, en tout cas les acteurs ont le sentiment, que la communication n'a pas suivi. Et pour qu'elle suive, il faut qu'il y ait eu un message qui soit extrêmement fort, qui soit cohérent, qui soit harmonisé. C'était l'objectif pour ce groupe que sont les organismes de promotion (je vous montrerai tout à l'heure les résultats).

Le deuxième groupe qui est extrêmement important. Ce sont ceux qui font l'économie de cette ville, ce sont les entreprises, les acteurs économiques qui ont d'autres besoins. Le premier besoin de ces acteurs, est simplement de dire qu'ils ont un attachement extrêmement fort pour la ville. Ils y croient et ils ont envie de le dire et de se distinguer, de se positionner aussi comme des entreprises citoyennes, si vous me permettez le terme, de la ville.

Un troisième groupe ce sont les produits agricoles principalement. Ce sont des choses qui ont été développées. Les produits sont des porteurs d'image pour un territoire et c'est du gagnant-gagnant. Le produit va amener de l'image à la ville et, bien entendu la ville va permettre une notoriété plus grande pour ces produits. Et enfin ce n'est pas à négliger, ce sont les citoyens, ce sont tous ceux qui aiment cette ville, ce sont tous les individus qui ont envie simplement de le dire à travers leurs réseaux sociaux, de le dire par un pin's, enfin de crier haut et fort qu'ils aiment cette ville sans plus de prétention.

Pour chacun de ces groupes, on a défini des critères d'adhésion. Pour les organismes de promotion, c'est une charte, c'est un guide de marque qui sera publié. Vous aurez l'occasion de le retrouver à partir de demain sur le site internet de la ville, donc, une harmonisation au niveau des organismes de promotion. Pour les entreprises, on a défini des critères. Je reviendrai là-dessus. Pour les produits bien sûr des cahiers des charges qui étaient déjà existants et une charte pour les ambassadeurs.

On ne vient pas spontanément dans la marque. On voit bien que c'est quelque chose qui a du contenu, qui a du sens. Il faut partager ces valeurs, il faut partager cette ambition si l'on veut faire partie de la marque. A partir de là seulement, on a commencé à faire du dessin, à se préoccuper du côté graphique. Comment l'a-t-on fait ? On a fait cela par un concours tout naturellement. On a commencé par un cercle extrêmement restreint d'agences, quand bien même sur ce type de projets ce sont souvent plutôt des institutions ou des agences qui sont spécialisées dans les marques. On a commencé par un cercle restreint au niveau de la ville.

Le jury qui était présidé par quelqu'un que vous connaissez bien, qui est Jacques Cordonier, n'était pas satisfait du résultat. On a élargi le cercle, on a refait un round. Ce n'était pas encore satisfaisant et on a trouvé la solution en allant encore plus loin dans une entreprise spécialisée sur les marques qui s'appelle MMAP. Cette entreprise nous a créé un logo et une déclinaison de logos et tout le guide de marque à satisfaction. Il faut bien comprendre que le but est d'avoir une communication qui est performante, c'est



prioritaire. C'est à mon sens où l'on est arrivé aujourd'hui dans la communication. Toute la communication autour de ces logos qui a été livrée, est faite par une agence de la ville de Sion.

Voilà, vous dévoiler maintenant pour ceux qui ne l'auraient pas vu, ce logo. Je regarde les visages, c'est un tout petit peu similaire à ce que l'on a vu au jury, il n'y a pas d'effet "wouah". Et ce n'est pas ce que l'on recherche. On ne fait pas de la mode, on veut quelque chose qui soit durable, qui soit solide, surtout qui porte ces valeurs; je vous ai parlé d'élan, de dynamisme et ce logo, on le voit bien dans son concept même, c'est un logo qui porte ces valeurs. C'était un des critères du briefing. On voulait aussi garder un maximum de souplesse de façon à considérer que l'important est bien la communauté et pas le logo. De cette manière, on l'a décliné. On l'a décliné sur la première ligne pour des utilisations institutionnelles notamment si on a besoin, par exemple, sur la signalétique, d'utiliser simplement la mot Sion, cela fonctionne simplement avec le mot Sion. Le concept ImpulSion est à utiliser en fonction des besoins et puis on peut même aller encore plus dans le détail avec simplement le "S" que l'on peut imaginer par exemple en pin's ou comme un signe représentatif ou un signe distinctif. Pour chacun de nos 4 groupes de parties prenantes, on a développé une déclinaison de ce logo. D'abord "ImpulSion partenaire" pour toutes les entreprises et on a la conviction que beaucoup d'acteurs vont se retrouver dans ce groupe d'entreprises partenaires de cette démarche. Pour les individus ambassadeurs ImpulSion, on a repris le concept de terroir urbain à travers ce logo. On voit donc que cela fonctionne bien. Vous allez voir dans le guide de marque qu'il y a toute une série d'autres codes de marque qui sont utilisés. Voilà pour le logo.

Maintenant en termes de déclinaisons, si on l'utilise tout simplement sur une affiche (ici celle de Sion sous les étoiles avec le mot ImpulSion) ou une autre déclinaison pour l'eau de Sion. On voit que cela fonctionne quelle que soit la couleur et là encore on n'a pas voulu être psychorigide et avoir une ligne qui est extrêmement dure en termes d'utilisation. Si vous voulez l'utiliser en bleu, en rouge ou en vert, c'est possible. Le but, c'est que l'on reconnaisse que vous faites partie de cette famille de la marque Sion. Idem pour le petit sédunois. On aura toute une série d'autres déclinaisons que vous allez découvrir dans le guide de marque. Un projet intéressant aussi est la bouteille offerte aux touristes qui séjournent dans les hôtels, offerte par différents partenaires, notamment les vins de Sion et là on voit bien sur la partie de droite l'explicatif de cette démarche avec le terme ImpulSion. Pour terminer, les critères puisque je vous ai parlé de critères pour les entreprises. Je vous l'ai dit, on a la volonté de faire quelque chose de sérieux, mais sans alourdir le fonctionnement d'une entreprise; on ne veut pas faire du formalisme. On veut absolument éviter l'usine à gaz et, de cette manière, on a monté un système de qualification assez souple en autoévaluation, avec une commission qui attribue ou pas la marque. On voit bien que l'on est dans un dialogue, dans une proximité avec les entreprises. Ces critères ont été eux aussi développés avec des représentants des entreprises de la ville et ils ont été parfaitement acceptés, en tout cas perçus comme quelque chose de positif et pas comme un alourdissement de leur travail.

Voilà pour la présentation assez brève de cette marque. Vous découvrirez beaucoup d'autres informations sur la marque à travers le guide de marque et encore une fois s'il fallait ne retenir qu'une chose, ce n'est pas la couleur du logo, ce n'est pas le graphisme du logo, c'est la volonté ici sur ce territoire de créer une communauté de gens avec un étendard qui, aujourd'hui, est commun et surtout une harmonie dans la communication et dans le positionnement de la ville.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Merci Monsieur Aymon pour cette rapide présentation. C'est vrai que vu le travail qui est derrière, c'est un exercice particulier, mais je crois que vous avez bien pu nous faire partager les valeurs, toute la démarche et, cette volonté de la ville de pouvoir, dans un processus qui démarre aujourd'hui, animer cette communauté. Il y a différentes choses qui vont être faites dès cet été auprès des entreprises, auprès des citoyens. Nous avons mis en place une démarche participative tout au long de la création de cette marque.

Les choses continuent aujourd'hui à se faire. Cette fierté, que j'évoquais dans mon propos d'introduction de la communauté sédunoise, est quelque chose qui a été ressenti au travers des entretiens par Monsieur Aymon et par les autres acteurs. Nous avons à cœur de faire rayonner tout ce que nous faisons de qualité au travers de la ville de Sion avec cette communauté et cette marque partagée



territoriale. La suite au prochain numéro. Maintenant, je reste bien volontiers à votre disposition pour quelques questions si Monsieur Aymon peut rester encore quelques minutes.

**Rossier Gérard, Conseiller général, Les Verts.** J'ai bien aimé la présentation. J'ai bien aimé comment elle a débuté en disant : "on ne va pas vous vendre un logo". Alors cela m'a mis en appétit. Je me suis dit : "tiens, tiens, tiens, qu'est-ce qu'il y a là-derrrière ?" Sans vouloir entrer dans trop de détails, j'aurais aimé une ou deux précisions sur, par exemple, la qualité de l'accueil pour les entreprises touristiques ou la qualité des produits pour les entreprises. Apparemment, il y a des règles. On passe comme chat sur braises sur ces règles. J'aimerais juste une ou deux illustrations pour nous indiquer dans quelle direction l'on va.

**Yvan Aymon,** Comme je l'ai dit, les règles sont orientées sur les valeurs. Je crois que Monsieur le conseiller général connaît assez bien les normes ISO. Ce n'est absolument pas de cela dont on parle. Le but, c'est de dire : "voilà, il y a une valeur, par exemple, la formation. On parle d'innovation, on parle de formation. Que fait une entreprise pour participer à cette formation ? C'est l'entreprise qui répond. Elle pourra vous dire : "j'ai engagé des apprentis, j'ai des stagiaires". Ce n'est pas nous qui allons dire à l'entreprise : "tu dois avoir un apprenti si tu veux avoir la marque". Absolument pas. C'est de dire : "Quelle est la valeur, quel est le critère d'une entreprise formatrice ? Qu'est-ce que toi tu fais pour y parvenir ?" On n'en a pas des milliers. On a une dizaine, une quinzaine de critères très orientés sur la valeur et très orientés sur le dialogue. En plus, c'est une auto-évaluation qui va être prise en compte par une commission et qui va ensuite attribuer la marque.

Si vous faites un parallèle avec des normes de management, vous êtes à côté de ce que l'on veut faire. Ce n'est absolument pas cela. Notre seule ambition c'est d'avoir la certitude que celui qui porte la marque le mérite à travers le partage de valeur et, c'est un objectif un tout petit peu en arrière, de faire évoluer aussi les acteurs en disant : "Ben tiens, c'est peut-être une bonne chose que je prenne un apprenti, que je prenne un stagiaire, cela va aussi faire à bouger les choses".

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** La deuxième information ou présentation concerne les chantiers en cours en ville. J'ai entendu tout à l'heure le rapporteur de la Commission de Gestion dire que cet élément aurait pu ou pourrait être fait une fois par année. Je me propose de vous le faire aujourd'hui. J'ai aussi été interpellé par la commission d'environnement et d'urbanisme qui s'étonnait de ne pas avoir été informée sur les travaux de l'Avenue du Midi. Je voulais vous montrer qu'il y a toute une série de travaux qui sont faits en ville. Dans certains quartiers, on communique parce que l'on a des enjeux auprès de la population, auprès des usagers. Dans d'autres quartiers, on ne le fait pas parce que les enjeux sont moindres. Tous ces éléments-là ne sont pas des éléments de surprise. Vous en votez chaque année avec le budget les lignes d'engagement et les lignes d'investissements. Par contre, j'ai retenu cette proposition et je pense que l'on peut se donner rendez-vous une fois par année pour vous faire un petit point situation sur ces différents chantiers.

Le premier point concerne la crèche des Châteaux et la rampe Saint-Georges. Ce sont là des photos qui ont été faites très récemment et qui montrent ce qui est en cours, soit dans le cadre du jardin de la crèche des Châteaux, soit au nord de cette crèche des Châteaux. C'est cet élément que vous avez ici, qui est en travaux et où demain vous aurez une fontaine, un banc, de la végétalisation, pour améliorer la qualité et bien marquer cette porte d'entrée de la rampe Saint-Georges. C'est un chantier qui est fait en collaboration avec la paroisse protestante. Autre chantier d'importance qui a perturbé les voiries, comme tout chantier quand on essaie d'amener de la qualité, est tout ce qui concerne la rue du Mont et la rue de la Cotzette. Vous avez donc là différents chantiers qui sont en cours et des choses qui sont quasiment terminées. Maintenant, il faut être un petit peu patient pour voir la végétalisation se réaliser. Vous avez, par exemple, ce petit aménagement en pierre qui a été fait au sommet de la rue du Mont au carrefour entre la rue du Mont et la rue de la Cotzette. On a essayé de qualifier l'espace public avec qualité et de pouvoir permettre la végétalisation. Vous voyez des grilles gazon pour le parcage, tout en préservant aussi les solutions de parcage pour nos citoyens.

Il y a un aménagement particulier qui est en cours. C'est le square de la rue de la Cotzette. Vous en avez la délimitation en rouge sur la première présentation. Aujourd'hui, c'est l'état des travaux. On est donc au cœur des vignes, à l'entrée du vignoble de la rive droite de la ville de Sion et sur ces murs en



pierres sèches va être installée une pergola avec de la vigne, il y aura une petite rigole avec de l'eau et un élément de repos quand on attaque cette montée vers le vignoble. Vous aurez un petit espace public de quartier et aussi pour les visiteurs qui va être installé.

En ce qui concerne les jardins publics, il y en a deux qui sont quasiment terminés. J'ai une question à laquelle, je répondrai tout à l'heure par rapport à l'échéance de mise à disposition du jardin public de Bramois. Mais, vous avez en parallèle ce qui a été fait du côté du jardin public de la Blancherie qui lui est opérationnel et que je vous invite aussi à aller visiter. C'était un jardin public qui existait et la Municipalité l'a rénové pour améliorer, mettre de la qualité et permettre aussi aux jeunes de s'ébattre dans ce quartier.

Autre chantier important, la rue des Condémines. Ce sont des chantiers qui démarrent souvent en fonction d'éléments plutôt techniques qu'architecturaux ou de circulation. On a parfois la volonté de pouvoir mettre en place des pistes cyclables. Là, dans le cas d'espèce, il y avait ces éléments de mobilité douce mais il y avait aussi des problèmes d'éclairage. On était encore dans des éclairages anciens au sodium. On profite chaque fois que l'on doit faire des travaux en sous-sol, de pouvoir amener de la qualité et là, vous avez les aménagements qui sont en cours de réalisation. Par exemple dans cette rue, c'est vrai que l'on a pénalisé pendant la durée des travaux, la circulation et le parage, mais on est allé informer les différents citoyens et les habitants pour leur expliquer quelle était la nature des travaux, les différentes étapes que nous réalisons.

L'avenue du Midi. Cette avenue a peut-être déclenché cette présentation. On est dans le périmètre d'agglomération. C'est donc dans le cadre du projet d'agglomération de l'avenue de la Gare, de la place des Cèdres, de l'avenue du Midi. L'idée est de poursuivre la zone de rencontre que vous avez sur la place du Midi. Nous avons prévu des travaux sur deux ans avec des libérations de l'espace dans les périodes de fin d'année pour permettre aux commerçants de pouvoir activer leur commerce. Vous voyez que dès que l'on commence à ouvrir les voiries, on le voit aussi avec le chauffage à distance, on doit intervenir sur le gaz, sur l'eau, sur les conduites d'eau potable. Ce sont donc des travaux qui sont assez importants. Dans le cadre de l'avenue du Midi, vous avez une visualisation de cette future zone de rencontre. Je ne vais pas rentrer dans les détails de la présentation aujourd'hui. L'idée est vraiment d'abaisser les trottoirs, de permettre de créer des petites placettes que les commerçants et les citoyens vont s'approprier. Nous conservons bien sûr la végétalisation qui est en place. Nous allons même la développer. Vous aurez quelques surprises concernant le marquage au sol avec quelque chose d'un petit peu original qui va donner aussi une identité à cet espace. Voilà les principaux chantiers qui sont aujourd'hui ouverts en ville de Sion. Vous voyez qu'ils concernent différents quartiers. Ils concernent différents aménagements et sont prévus dans le cadre des engagements budgétaires. Je reste volontiers à votre disposition tout en vous informant que je n'ai pas participé à la création de tous ces espaces. Je ne suis donc pas certain de pouvoir répondre à toutes les questions. J'en prendrai note ou j'appellerai au secours mes collègues ou mes chefs de service adorés.

**Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC.** Merci beaucoup pour ces informations. Si ma mémoire est bonne, la CEU avait demandé à l'époque que la pose de petits panneaux d'informations soient faits pour tous les chantiers. Or, en ville de Sion je crois que ce n'est pas encore le cas. C'est regrettable parce que souvent cela amène des questions de la part des concitoyens auprès de nous, les conseillers généraux, et on n'a rien à leur dire.

Je pense que tout le monde y gagnerait à ce que des panneaux soient installés. Je ne dirai pas comme l'avait suggéré un conseiller communal : "au premier coup de pelle" mais on va dire dès que l'on a une rénovation plus ou moins importante. Un panneau cela ne mange pas de pain, cela ne prend pas beaucoup de temps et je pense que cela règle beaucoup de problèmes.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Merci pour cette question. Je crois que l'on est en train d'adopter gentiment cette pratique. Si vous avez pu participer ou passer à la rue de l'Industrie avec les travaux qui sont réalisés pour le chauffage à distance, vous avez vu que l'on a clairement mentionné la nature des travaux. Pour l'avenue du Midi, il y a une signalétique, je ne sais pas si elle est posée, mais elle est en cours et elle va surtout montrer les différentes étapes avec l'image finale du projet. L'information a été faite dans toutes ces rues, dans tous ces quartiers, par des flyers, par des séances



participatives. Elles ont d'ailleurs été bien fréquentées. Les gens ont pu poser des questions. Je crois que l'on a essayé d'y répondre. Il y a un excellent état d'esprit avec le voisinage dans le cadre de ces travaux qui peuvent occasionner des nuisances. On en est tout à fait conscient, on a déjà vécu cela par le passé mais je crois que le résultat final doit permettre de satisfaire et de patienter.

**Trabacchi Sophie, Conseillère générale, PDC.** Merci M. le président pour la présentation. J'ai juste une petite question concernant les travaux dans la rue de Condémines. Des travaux avaient démarré il y a bien longtemps et entre-temps des moloks avaient été posés. Il y a un mois, ils ont été enlevés. On se demandait : "la pose de ces moloks, etc. tous ces travaux ont un certain coût". On a l'impression que l'on revient en arrière. On ne sait pas ce qu'ils veulent faire dans le quartier. On reste dubitatif et surtout, on ne voit pas la fin de ces travaux, et surtout ces frais répétitifs de pose et le fait qu'ils enlèvent à nouveau ces moloks.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Merci Madame la conseillère générale. Je ne connais pas la problématique des moloks dans la route Condémines. Mon collègue, Raphaël Marclay, non plus mais on va se renseigner. Il faut bien être conscient que lorsque l'on commence à faire des travaux, on ouvre la voirie. Il y a un gros travail qui est fait sur l'assainissement de toutes les conduites, de tous les fluides qui passent dans une rue. On doit permettre aux usagers de pouvoir continuer à accéder chez eux. Il y a donc un travail qui fait que le travail par étapes est programmé. Il est nécessaire que les infrastructures, je dirai de gestion des déchets, continuent à offrir leurs prestations et leurs services.

Je n'ai pas l'historique des moloks mais on ira chercher l'information et on vous la donnera.

**Varone Gérard, Conseiller général, PDC.** Par la présente et à l'unanimité, la commission urbanisme et environnement tient à vous faire part de son plus vif courroux quant à la manière dont a été traitée l'information dans le dossier de la réfection de l'avenue du Midi - place des Cèdres.

En effet, en date du 25 avril, le Nouvelliste nous apprend la réfection desdites avenue et place, projet central et stratégique, s'il en est, au vu de l'importante communication que la commune a souhaité avoir à ce sujet. (Nouvelliste, Canal9, Rhône FM). Alors qu'aucune information, digne de ce nom, n'a été faite ni aux conseillers généraux dans son intégralité, ni à tout autre organe (CEU, CoGest et CSC) du Conseil général. Le Conseil général est censé représenter la population. Population qui n'a pas manqué de poser des questions pertinentes sur le sujet auquel aucun conseiller général n'a pu répondre autrement qu'en leur renvoyant aux médias. Par la présente, nous souhaitons simplement affirmer, une fois de plus, notre droit à une information de qualité. Nous espérons qu'un véritable travail sera effectué par la chargée de communication avec le bureau du Conseil général mais aussi avec les commissions afin de sonder leurs besoins et leurs souhaits.

Madame la présidente du Conseil général, M. le président de la commune, espérons que vous entendrez la requête de la commission urbanisme et environnement. Cette dernière tient à vous assurer ici de son engagement au service de nos concitoyens et vous transmet ses plus respectueux messages.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Je pense que c'est un premier pas, une première réponse à vos préoccupations. J'ai reçu votre courrier. On a eu l'occasion d'en parler lors de la rencontre sur les comptes. Nous allons prendre en compte vos préoccupations et vos remarques. Ce petit point de situation, je l'ai dit et je le répète, sera fait au minimum une fois par année devant vous. Vous avez toujours loisir de pouvoir interpeller les services dans le cadre des rencontres que vous avez avec eux sur les différents travaux.

**Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC.** Par rapport à ces informations, M. le président, c'est vrai que là on a des informations sur le passé ou sur ce qui se passe actuellement. C'est vrai que ce qui est demandé apparemment, c'est plutôt d'avoir des informations sur ce qui va venir. Donc là, ce qu'on a eu c'est bien mais après, par exemple, aujourd'hui l'avenue de Tourbillon. On n'en a pas parlé, qui va être bloquée pour le chauffage à distance. Il y a des choses qui vont venir et que l'on aimerait être au courant avant que cela se passe parce que là on a l'information sur ce qui s'est passé réellement. Comme cela, cela nous permet d'être proactif vis-à-vis de nos concitoyens.



**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** La troisième présentation concerne le Campus Energypolis. L'idée, c'est de vous faire un petit point de situation. C'est vrai que dans dans cette même salle, il y a quelques jours, il y a des décisions importantes d'engagement budgétaire qui ont été prises par le canton et je voulais partager avec vous les différents éléments pour vous faire aussi un petit point de situation et répondre à vos éventuelles questions. Quand on parlait tout à l'heure du chef de service, c'est clair qu'aujourd'hui c'est un dossier dans lequel la ville est impliquée de manière importante. Là, vous avez un petit historique de ce qui a été fait pour ce Campus Energypolis et vous avez les conditions du mémorandum d'accord entre le canton et la Ville où l'on rappelle que, comme pour du tertiaire, la Ville met gratuitement à disposition les terrains équipés, finance aussi les investissements à hauteur de 10% et les frais de recherche. Il y avait dans ce premier accord qui a été signé en 2012, la vente que vous aviez aussi avalisée du bâtiment de la rue de l'Industrie. Cet accord de principe, si vous voulez, a évolué pour tenir compte de la poursuite de ce projet du Campus Energypolis, notamment avec l'étape 2 de Alpole puisque nous avons à l'origine une première étape qui était sur la partie énergie sur la rue de l'Industrie et une deuxième qui était prévue pour la grande hydraulique du côté de l'usine de Chandoline. C'est pour cela que cette usine a aujourd'hui une affectation différente et une réaffectation des montants qui étaient prévus pour la grande hydraulique ont été faits sur la partie Alpole.

Le Campus Energypolis s'est fait en 5 ans. 2014-2019 puisque que l'on a signé en 2012. Les véritables travaux ont commencé en 2014. Il y a 3 domaines de recherche. Ils sont dénommés de manière un petit peu différente que ce que l'on voit aujourd'hui. Il y a tout ce qui concerne la décarbonisation. C'est donc à la rue l'Industrie avec le numéro 13. Vous avez le Nouvelliste, aujourd'hui une partie du Campus est logée dans les locaux du Nouvelliste. Industrie 17, le bâtiment que vous connaissez bien et puis il y aura quelques milliers de mètres carrés aussi à Industrie 19 qui est le premier bâtiment qui recevra la HES et dans lequel l'EPFL sera présente. L'aéroport, on en parlera tout à l'heure avec le projet H55. Neuro-réhabilitation, c'est tout ce qui se passe du côté du pôle santé Champsec. On parle avec la SUVA dans le cadre de l'hôpital. On travaille notamment sur les questions d'AVC, les neuroprothèses également et puis vous avez ce qui est en train de se développer ou qui va se développer dans les prochains mois, tout ce qui concerne les géosciences ou les biotechnologies, l'environnement alpin et extrême.

Aujourd'hui, ce que nous trouvons aussi comme partenaires : il est important de savoir que les collectivités investissent, l'EPFL investit, mais on a aujourd'hui aussi toute une série d'acteurs privés qui sont présentes dans les 3 thématiques. Par exemple, une chaire financée par Gaznat pour son anniversaire. Vous avez Monsieur Borschberg qui est en train de mettre au point (il a quasiment terminé puisqu'il le présentera ce vendredi à la presse) son avion électrique H55 à l'aéroport. Avec les compétences développées sur le Campus, vous avez dans le domaine de la santé, la famille Borel de Logitech qui a investi plusieurs millions pour travailler sur les éléments que j'ai évoqués et puis, tout ce qui se développe aujourd'hui en lien avec l'environnement polaire et les éléments extrêmes.

Quelques indicateurs 2018. Je crois que cela est vraiment important. On trouve sur ce damier les principaux chiffres de la situation à fin 2018. Ce sont donc 226 emplois, quasiment 14 millions et demi de salaires versés. Vous avez la répartition qui est intéressante : 71% de ces 226 emplois habitent en Valais et quasiment un collaborateur sur deux est domicilié à Sion. Si l'on commence à faire quelques relations entre la manne fiscale qui est issue de ces salaires (on n'est pas dans des salaires d'étudiants mais de chercheurs, des gens qui ont des rémunérations correctes), on peut estimer qu'il y a environ 800'000 francs à un million par année de retour, en termes de fiscalité de la part des gens qui travaillent dans le bâtiment I17 et I13. On compte 43 nationalités.

Là, vous avez le détail par commune. L'EPFL monitorise où se trouvent et où habitent les différents collaborateurs. Vous voyez que Sion se taille la part belle des collaborateurs qui sont sur le site séduisant. Il y a encore des gens qui pendulent sur Lausanne mais on peut estimer ou espérer que l'on arrivera à les accueillir à Sion. Le Campus Energypolis à Sion est sur 3 sites. Il y a le pôle santé de Champsec. Je pense que vous avez vu ces images. Vous avez l'hôpital actuel, vous avez l'agrandissement qui est prévu et puis vous avez la HES en santé et travail social dont le concours vient d'être jugé. C'est un projet qui s'appelle Zénithale dans lequel on aura aussi the Ark, l'EPFL avec 1000 mètres carrés pour chacun et le reste sera dévolu à l'enseignement. Sur la partie de Ronquoz 21, il y a les bâtiments que l'on connaît du côté de l'EPFL avec cette formidable attractivité et collaboration entre



la recherche fondamentale du côté de l'EPFL et la recherche appliquée dans les 3 bâtiments qui sont en cours de construction et la deuxième étape de l'EPFL avec Alpole, partie sur l'environnement polaire et extrême qui sont la réaffectation du bâtiment d'impression du Nouvelliste. On a évité en fait une jachère industrielle avec un bâtiment qui a fait l'objet d'un concours et pour lequel il y a à peu près 60 millions qui vont être investis. Le canton a fait l'acquisition du bâtiment pour 20 millions. On participe donc aussi à hauteur de 2 millions pour cet investissement et les coûts de transformation sans le terrain sont d'un peu moins de 40 millions. Le Grand Conseil a donné son feu vert à cet engagement.

Là, vous avez, avec un peu plus de détails, le calendrier de la réalisation de ce pôle santé. C'est un investissement total de 70 millions. Le Grand Conseil aussi dans sa dernière session a avalisé 15 millions supplémentaires. Il y avait déjà 55 millions qui avaient été votés dans un crédit-cadre, mais 15 millions pour accueillir the Ark et l'EPFL. Vous voyez que c'est un atelier avec un Valaisan, Monsieur Jordan qui vient d'Evionnaz mais qui est basé dans le Jura et à Zurich, qui va réaliser ce chantier en parallèle du chantier de construction d'agrandissement de l'hôpital. Une rentrée prévue en août 2024. Le projet va être mis à l'enquête en 2020. Et puis, cela a été évoqué par le collègue Boand tout à l'heure, il y a la mise en œuvre du quartier de l'innovation et du Swiss Innovation Park. Le Grand Conseil a décidé d'allouer 28 millions pour la réalisation du Swiss Innovation Park. Pour la Ville de Sion, c'est important parce que c'est un maillon supplémentaire. On a effectivement dans ces bâtiments beaucoup de chercheurs, des gens qui réfléchissent, qui se parlent mais ce qui est important, c'est que l'on arrive à capitaliser sur des emplois. Pour la ville de Sion, de pouvoir avoir cette antenne du Swiss Innovation Park à Sion, permettra notamment à des centres de recherche de grandes entreprises de pouvoir venir s'installer. Nous sommes en train de rechercher une localisation. Là, vous avez une modélisation de ce qui pourrait se trouver sur un terrain qui est en face de l'EPFL. Je n'imagine pas que ce soit véritablement cette réalisation, je ne suis pas certain non plus que ce soit sur ces terrains que le Swiss Innovation Park viendra s'installer mais on a aujourd'hui au travers du financement du canton et de la volonté de la Ville de Sion et de l'EPFL la possibilité de pouvoir accueillir cette première antenne. Comme vous l'ai dit, nous allons mettre en place un comité de pilotage pour aller de l'avant. Le Conseil municipal a décidé de participer à une société anonyme qui s'appelle Energypolis SA, société qui a un capital de 100'000 francs; 30'000 francs pour chacun des partenaires et cette société sera en charge d'animer ce futur Swiss Innovation Park du côté d'Energypolis.

Afin que vous vous rendiez compte de la capacité d'une école du type de l'EPFL de lever des fonds d'innovation sur une période de cinq ans, voici les chiffres que l'on peut mentionner : vous avez plus de 4,5 milliards au niveau Suisse mais simplement sur l'EPFL, il y a quasiment 2 milliards de francs qui ont été levés par des grandes entreprises, par des start-up mais avec des grandes entreprises, pour pouvoir favoriser l'innovation, créer de l'emploi, créer de la valeur ajoutée. L'EPFL s'est engagée à pouvoir nous aider à faire démarrer ce Swiss Innovation Park du côté de Sion.

Un petit récapitulatif des engagements financiers du canton et de la ville. C'est assez difficile de pouvoir visualiser mais je pense que là vous comprenez peut-être bien ce qui a été fait. Vous avez des étapes. La première étape, c'était le bâtiment 17 que nous avons transformé pour permettre de poser cette première pierre. Nous l'avons vendu au canton. Par contre, pour les parts de la ville, il y avait 10% des travaux et 10% du bâtiment. Vous avez donc l'investissement. Pour la partie de I19 à I23, c'est-à-dire l'accueil de la HES, on est quasiment à 180 millions d'engagement de la part du canton qui va être la caution pour la construction par les HES et pour la ville il y a un peu moins de 10% de l'investissement qui est à prendre en charge. Investissement qu'on va pouvoir étaler aussi dans le paiement auprès du canton.

La troisième étape, c'est Alpole. Pour la ville c'est également 10% de l'investissement mais avec un montant qui avait été limité à 5,8 millions. Pour le pôle santé, nous intervenons uniquement pour les 10% de la HES puisque c'est la loi sur le tertiaire; donc les 55 millions, c'est 5,5 millions pour la ville; on n'est pas concerné par le crédit supplémentaire de 15 millions que le Grand Conseil a voté il y a quelques jours. Et pour le Swiss Innovation Park, ce sont 28 millions. Pour la Ville, il n'y a pas d'engagement financier, cela ne fait pas partie d'un engagement, soit au nom de la loi sur le tertiaire, soit d'accords particuliers. Le seul engagement, je l'ai dit, c'est une participation au capital-action de 30'000 francs pour le démarrage de ce projet. Je reste à votre disposition si vous avez des questions.



## VII- Divers.

**Turatti Alain, Conseiller général, PLR.** A quelques jours de la fin des classes et régulièrement approchés par des citoyens dubitatifs, les membres de la commission souhaitent connaître la date d'ouverture du nouveau jardin public de Bramois dont le président a fait état tout à l'heure.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Je vais répondre mais je suis le porte-parole de mon collègue Christophe Clivaz qui a perdu sa voix en fin d'année scolaire. Vous pouvez lui souhaiter un bon rétablissement. Je serai le lecteur des quelques réponses qu'il doit vous apporter ce soir.

Pour la place de jeux de Bramois, cette place de jeux sera ouverte dès cette fin de semaine. Il y aura encore des interventions ponctuelles qui devront être planifiées, notamment par rapport à des plantations complémentaires qui sont prévues dans les prochains mois, mais dès la fin de la semaine vous pourrez en tant qu'habitant de Bramois ou d'ailleurs disposer de cette infrastructure.

**Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC.** Le nouvel aménagement du sud du cimetière de Saint-François semble fort sympathique à qui souhaite s'arrêter quelques instants sur les nouveaux bancs mais beaucoup moins pour une personne jeune ou âgée, d'ailleurs, qui voudrait :

- 1) venir se garer sur les places entourées de barrières qui s'y trouvent
- 2) sortir de son véhicule et se munir de quelques outils afin d'aller travailler sur la tombe d'un proche sachant tout de même que la plupart des personnes qui se rendent dans ce lieu ne sont pas des perdreaux de l'année.
- 3) repartir en marche arrière sur l'avenue de Saint-François sans se tuer ou démolir son véhicule. De fait, on ne s'y serait pas mieux pris pour inventer des places de parc figurant dans le "Guinness book" des pires places de parc du monde, toutes catégories confondues.

Question 1 : la configuration actuelle de ces barrières en bois inutiles et mal pratiques, est-elle définitive ?

Question 2 : si la réponse à la question 1 est positive, la commune est-elle prête, pour accueillir une délégation du Guinness book, en plus des doléances des légitimes utilisateurs du parc que sont les familles des défunts et non les musards qui viendront se prélasser sur les bancs ?

Question 3 : n'aurait-il pas été plus intellectuellement honnête de supprimer ces places afin d'atteindre la pureté de l'action politique en la matière de la Ville de Sion ?

**Schmid Carole, Conseillère municipale, PDC.** Concernant les places de parc du cimetière Saint-François, question qui a été posée par le Conseiller général Mathieu Gachnang, avec toute la verve et le mordant qu'on lui connaît, je vais donc lui apporter les deux réponses suivantes, très courtes d'ailleurs. La première qui concerne les clôtures, la raison pour laquelle elles ont été posées. Elles l'ont été effectivement provisoirement donc jusqu'à la fin juin, ceci afin de permettre au gazon qui est dans les alvéoles des pavés de pousser parce que l'on sait bien que si les voitures se parquent directement, le gazon n'a pas l'opportunité ou la chance de pouvoir "pousser". La deuxième partie de la question, c'est le fait de supprimer ces places de parc. Le Conseil municipal a répondu à l'attente effectivement des usagers, en mettant à disposition les deux places de parc et ceci pour une période de 20 minutes.

**Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts.** Le site de Mont d'Orge, répertorié dans l'inventaire des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale, présente un paysage remarquable et possède une faune et une flore riches, adaptées au climat local. Le lac de Mont d'Orge fait également partie de l'inventaire des sites de reproduction de batraciens, d'importance nationale dont certaines espèces sont menacées. En collaboration avec différents acteurs, le site est valorisé et entretenu avec beaucoup d'attention. Au nord du lac, des zones spécifiques ont été mises sur pied pour



favoriser la reproduction de différentes espèces, telles que crapauds, grenouilles, reptiles et bien d'autres encore. Les zones arborisées sont régulièrement entretenues notamment par le pâturage de moutons. Des rigoles autour du chemin bordant le lac ont été creusées afin de filtrer les eaux de surface. Toujours dans cette même zone, on peut constater que sur des terrains appartenant à la Municipalité, des vignes y sont cultivées. Ces vignes subissent régulièrement des traitements phytosanitaires. L'écoulement des eaux de surface à proximité des vignes traitées n'est pas sans conséquence sur la qualité de l'eau et des sols. De plus, le passage des machines agricoles peut poser des problèmes dans certains biotopes aménagés.

Dans cette zone en 2008, la Ville a transformé une parcelle viticole au profit d'une prairie fleurie. On peut voir aujourd'hui à cet endroit que la nature a repris ses droits après de nombreuses années de culture intensive. Grâce à cette transformation, ce magnifique site a gagné en biodiversité et en paysage naturel. Cette plus-value de petite envergure est non négligeable pour ce magnifique site. Dans quelle mesure la Ville serait-elle prête à faire de même pour les parcelles viticoles, surplombant le lac de Mont d'Orge ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Je serai à nouveau le porte-parole de Monsieur Clivaz pour vous dire que la ville de Sion est propriétaire de sept parcelles situées au nord du lac de Mont d'Orge. Je vous fais grâce des numéros de parcelles qui sont exploitées par des particuliers. En général, ce sont des contrats de location agricole d'une durée de 6 ans renouvelable, pour certains. Donc, cela fait plus de 12 ans qu'ils les travaillent. Ces surfaces en vigne sont exploitées selon le mode et codes de cultures 701 de l'OFAG et du mode de culture production intégrée. Leur exploitation répond donc aux différentes normes et législations fédérales, cantonales et communales en vigueur. Il est précisé que pour une des parcelles, c'est la 4'703, le service des travaux publics et environnement a adressé, le 10 août 2009 déjà, un courrier à l'exploitant rappelant à ce dernier que ladite parcelle se situait dans le périmètre de protection du site de Mont d'Orge à proximité d'eaux superficielles.

Les extraits des ordonnances stipulant l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais à proximité des eaux superficielles ont été joints à ce courrier. La réalisation d'un dépliant afin d'encourager les viticulteurs à exploiter leur vigne de manière plus extensive aux alentours des sites naturels de Mont d'Orge ainsi que de Valère et Tourbillon est en cours de production selon décision prise lors de la dernière séance du groupe de travail de Mont d'Orge. Il y a un groupe de travail qui se soucie de ce beau périmètre. Ce dépliant du même type que celui créé sur les néophytes envahissantes traitera notamment des sujets suivants : cadre du périmètre des zones protégées, enherbement et structure dans les vignes, biodiversité inféodée aux vignobles (avantage des vignes enherbées), gestion de tout ce qui concerne les espaces entre les lignes. L'objectif est donc d'inciter à des vignes entretenues selon les principes mis en œuvre à Valère et à Tourbillon.

Après concertation et analyse avec les acteurs du site, des décisions supplémentaires pourraient, par ailleurs, être prises. Dans une deuxième étape par exemple, il serait techniquement envisageable de pratiquer systématiquement une lutte raisonnée avec des produits biologiques. Il deviendrait obligatoire pour les vignes appartenant à la Ville et aux alentours des milieux naturels. De plus, un enherbement du sol systématique favoriserait la biodiversité et stopperait ainsi l'utilisation d'herbicide total.

**Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts.** Les autorités de différentes régions de notre pays se préoccupent de plus en plus de l'évolution du climat. C'est ainsi que les cantons de Vaud et de Bâle-Ville ont officiellement déclaré l'urgence climatique. Des villes aussi ont franchi ce pas. Il s'agit de Délémont-Ville et Olten. A Zurich, même si cette cité y a renoncé dans un premier temps, les autorités ont salué l'engagement des jeunes pour l'environnement et ont reconnu officiellement que la protection du climat constitue un véritable enjeu à l'heure actuelle. Même si elles renoncent à décréter l'urgence climatique, les autorités de cette ville s'engage à suivre au plus près les accords de Paris. L'exécutif de Zurich va accentuer les efforts consentis depuis des années déjà pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie.

Comment se positionnent nos autorités par rapport à cette urgence climatique débattue un peu partout à travers le pays ? Notre conseil communal désire-t-il suivre l'exemple des villes précitées et prendre des mesures complémentaires par rapport à celles déjà entrées en vigueur récemment ? Notre



commune s'est dotée depuis peu d'un règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion de l'énergie renouvelable. Une motion acceptée récemment par le Conseil général demande à nos responsables d'étoffer ce règlement par toute une série de mesures concrètes en lien avec les énergies renouvelables. De plus, le projet AcclimataSion propose également de nombreuses pistes pour lutter contre le réchauffement climatique.

Ces deux documents, même s'ils ont déjà débouché sur quelques résultats concrets, demeurent pour l'instant avant tout incitatifs. Espérant la mise en application rapide de mesures en lien avec l'urgence climatique, le groupe des Verts désire savoir si nos autorités comptent, sous le sceau de l'urgence, franchir un pas supplémentaire en accélérant l'entrée en vigueur des principales mesures, compte tenu d'un règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion de l'énergie renouvelable et celle contenues dans le projet AcclimataSion. Si elles vont, plus rapidement que prévu, prendre un certain nombre de mesures concrètes et parfois contraignantes propres à lutter contre ce réchauffement qui menace notre région encore plus que d'autres parties de notre canton. Autrement dit, certaines mesures vont-elles entrer en force au niveau communal cette année déjà ? Quelle que soit la réponse apportée ce soir, le groupe des Verts déposera prochainement un postulat directement en lien avec cette urgence climatique.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Au niveau de AcclimataSion, des actions sont déjà en cours pour sensibiliser la population. Concernant la partie énergétique, vous avez pris quelques décisions et les contacts sont aussi en cours entre les différents acteurs et notre prestataire de services, l'ESR. La prochaine modification prévue du règlement communal des constructions, contribuera également à travers l'introduction de nouveaux articles à conduire à une prise en compte plus importante de la végétalisation et donc aussi des captages des eaux de surface, ainsi que de la lutte contre l'imperméabilisation des sols. Ce document sera transmis très prochainement au canton, pour coordination juridique avant d'être mis en consultation pour la procédure.

Nous l'avons également vu le 6 août dernier puis encore ce samedi. Les épisodes météorologiques deviennent de plus en plus soudains et peuvent occasionner des dégâts importants. Le Conseil municipal se soucie de ces événements et se propose d'intégrer un nouveau volet ou un nouveau chapitre ou en tout cas de l'étudier, traitant des dangers naturels dans le plan directeur communal. On vous laissera d'abord travaillé sur la version 2, mais on pourrait peut-être vous présenter, dans les prochaines semaines, dans les prochains mois un volet sur les dangers naturels. Dans ce chapitre, seraient notamment traités les dangers liés relatifs aux ruissellements, aux inondations ou par exemple, et je regarde Monsieur Rouiller, aux dangers sismiques.

Des projets participatifs peuvent également être déployés afin de promouvoir des mesures dédiées à combattre le réchauffement. L'appel à projet dont je vous ai parlé tout à l'heure, a, dans les propositions aussi des éléments qui vont dans ce sens. Et puis, enfin, une proposition pour répondre partiellement à votre préoccupation est que le Conseil municipal mandate notre partenaire du développement durable (la fondation pour le développement durable des régions de montagne : la FDDM) pour dresser la liste de toutes les actions qui sont déjà en cours, les monitorer et lui demander d'analyser de quelle manière elles pourraient être amplifiées. Ce mandat couvrira également les domaines où les actions supplémentaires pourraient être entreprises. Donc la volonté de la Ville de prendre en considération les changements climatiques est là, alors peut-être pas avec l'urgence que vous souhaitez, mais en tout cas avec des mesures qui sont concrètes et que nous allons pouvoir mettre en place.

**Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC.** La Ville est dotée de quelques très jolis jardins d'enfants, notamment le jardin public de la Planta qui m'est cher. Ces jardins sont bordés de très beaux arbres qui abritent magnifiquement les bancs qui reçoivent les doux postérieurs des mamans.

Toutefois les jeux pour les enfants, eux, ne sont absolument pas abrités. Or, les quelques derniers étés que l'on a eus, sont de plus en plus chauds et il se trouve que les enfants se retrouvent donc sur des balançoires ou sur des toboggans qui sont en ferraille. Alors je n'ai jamais essayé de mettre mes fesses sur quelque chose qui est à 50 degrés, je n'essaierai pas, mais je pense que cela n'est pas très agréable. De fait, je me demande si cela n'est pas possible d'envisager l'éventualité de mettre des tentures sur les jeux pour enfants, car en plein été, je pense que la plupart d'entre eux sont bouillants.



**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Vous l'avez vu dans les aménagements qui sont prévus, notamment du côté de la Blancherie, on utilise des matériaux en bois, des choses qui sont aujourd'hui effectivement plus conviviales par rapport à ces éléments de chaleur.

Je crois que l'objectif de la Ville (alors les tentures, c'est toujours des solutions qui sont possibles très localement. Je sais qu'il y a quelques projets dans certaines cours d'école ou autres) est vraiment de travailler sur la végétalisation, que l'on ait une climatisation ou un ombrage naturel pour permettre à nos enfants de pouvoir s'ébattre dans les meilleures conditions.

**Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG.** Le 14 juin fut une journée historique à Sion, une journée bien remplie. L'action a débuté déjà à 8h30 du matin, un accueil spécial réservé aux députés du Grand Conseil et Conseil d'Etat. Ensuite, il y a eu d'autres animations en vieille ville, sur la place de la Planta, je pense que vous en avez vues et une marche très conséquente avec 12'000 personnes qui ont participé à cet événement. Ce fut la plus importante manifestation de Sion.

Par contre, ce que j'aimerais souligner, c'est que toute cette journée s'est déroulée sans accroc et sans déprédation, dans la bonne humeur, la convivialité et malgré un peu d'enthousiasme débordant de la part de certaines jeunes femmes. Tout s'est très bien conclu en fin de journée et je tiens ici surtout à féliciter la Municipalité ainsi que les forces de la police de la ville de Sion pour l'octroi des autorisations qu'ils ont données au collectif de femmes, pour leur collaboration dans la planification et la trajectoire du défilé qui a eu lieu, et le service de sécurité qui a conseillé et collaboré avec les bénévoles du collectif avec bienveillance.

On peut donc dire que vous avez aidé à assurer que cette manifestation reste belle et joyeuse et le message final est bien passé. C'est l'optimisme et la confiance pour un avenir plus égalitaire pour toutes et tous. Je tenais à vous remercier.

**Collet Bastian, Conseiller général, AdG.** Il y a un an, jour pour jour, je vous posais des questions suite à la période de turbulences survenue au cycle d'orientation de St Guérin. Vous me répondiez de ne pouvoir me répondre du fait du secret de fonction qui vous liait. Pour rappel et sans les énumérer toutes ici, je posais des questions sur la nature des fautes graves ayant conduit au licenciement de l'ancienne directrice Madame Couturier, sur le déroulement en soit de ce processus de licenciement, la nature du contrat qui liait la directrice et le conseil d'administration ou encore sur les futures relations du Conseil municipal avec le nouveau directeur.

Un an plus tard qu'en est-il de ces questions restées sans réponse ? Selon nos informations, la situation n'est toujours pas réglée avec l'ancienne directrice. A combien se montent les conséquences financières de ce licenciement ?

Monsieur le président, si vous êtes toujours lié par ce secret de fonction, pourriez-vous demander d'en être délié et quand cela pourrait-il prendre effet ? Si vous en êtes déjà délié, à quand estimez-vous pouvoir répondre à ces questions ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Effectivement, malheureusement, je suis dans l'incapacité de pouvoir vous répondre. Les rapports de travail ne sont pas encore résiliés avec l'ancienne directrice qui est toujours en congé maladie pour l'instant. Il n'y a pas de décisions qui ont été prises, mais j'espère que cet automne, je puisse répondre à vos questions. Ce que je peux dire, c'est que j'ai eu la chance de participer hier soir à la remise des diplômes. La nouvelle direction, tout le conseil de direction et les enseignants étaient satisfaits de cette première année avec cette nouvelle direction et j'ai l'impression que l'on a pu retrouver une certaine sérénité dans cet établissement afin de veiller à la mission première qui est l'éducation et aussi offrir des conditions de travail et de plaisir à l'ensemble du corps enseignant. Je répondrai volontiers à vos questions dès que je pourrais le faire. Au plus tard cet automne, j'en fais la promesse.

**Broccard Jean Michel, Conseiller général, PDC.** Je précise ici que je m'exprime en mon nom personnel. Nous l'avons appris récemment le projet Cour de gare est sous le coup d'une opposition à



durée indéterminée. Cette opposition peut prendre plusieurs mois, voire même plusieurs années selon les procédures qui peuvent aller jusqu'au Tribunal fédéral. Cet état de fait m'amène donc directement à ma question.

Bien que trouvant très élégante les barrières orange délimitant le pourtour de la zone de Cour de gare, ne serait-il pas envisageable de remettre en service l'ancien parking de Cour de gare inutilisé en ce moment et bien entendu d'en limiter le temps de parcage. Je rappelle qu'à l'origine il était loué au mois. Ainsi, si la situation des oppositions devait se débloquer rapidement, il serait très facile de refermer ce parking qui, au moins durant son temps d'ouverture, aura été malgré tout bien utile aux besoins de la population et aura apporté une bouffée d'air bienvenue aux commerçants de la ville.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Effectivement, cette opposition pénalise un petit peu l'avancée du dossier. Nous avons quand même bon espoir qu'elle puisse se régler. Je prends note de votre proposition que nous allons étudier et discuter avec les propriétaires. Vous savez qu'aujourd'hui, ni la ville, ni les CFF ne sont plus copropriétaires. C'est avec la fondation du Crédit Suisse et le Comptoir Immobilier que nous pouvons discuter. Je prends note de cette proposition.

**Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts.** Selon la rumeur qui se répand à travers le personnel enseignant sédunois et au-delà dans la population, la direction des écoles de la ville de Sion aurait engagé uniquement des enseignants masculins pour les différents postes de 1 à 8 H mis au concours pour la prochaine rentrée scolaire. Qu'en est-il réellement ? Cette rumeur est-elle fondée ? Si c'est le cas, comment explique-t-on qu'aucune enseignante n'a été engagée aux postes précités ?

**Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, PDC.** Effectivement, dans la première volée d'engagement, nous avons engagé 4 hommes. Cela peut paraître beaucoup, mais cela ne tient pas compte du fait du nombre d'équivalents plein temps qui a été augmenté pour les femmes qui ont demandé des augmentations de pourcentage. On a eu des demandes d'augmentation de pourcentage de la part des femmes qui ont comblé déjà toute une partie des postes qui étaient à repourvoir. Du coup, dans les engagements complémentaires que nous avons dû faire, nous avons engagé préférentiellement des hommes. Nous avons participé tout à l'heure à la cérémonie de clôture des écoles où nous avons mis à la retraite 16 enseignants dont des "Vieux dinosaures de l'enseignement sédunois" qu'il nous paraissait important de remplacer dès que possible. Il y aussi eu d'autres départs pour des raisons de départ de la commune. Dans le cursus scolaire d'un élève, si possible, on aime bien avoir quelques années avec des femmes, quelques années avec des hommes. Aujourd'hui le pourcentage, la répartition hommes/ femmes dans le personnel enseignant sédunois, doit être quelque chose comme 20% d'hommes pour 80% de femmes. Donc, il ne nous semblait absolument pas problématique d'engager 4 hommes cette année pour essayer de maintenir un minimum ce pourcentage. Voilà pour la réponse que je peux vous apporter, sachant qu'il y a encore des engagements qui peuvent survenir ces prochains jours. On verra les dossiers qui nous resteraient en suspens le cas échéant.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Je n'ai plus de prise de parole. Je clos notre plenum du mois de juin. Je vous souhaite d'excellentes vacances d'été et je vous donne rendez-vous le 24 septembre pour notre prochain plenum. Bonne soirée.

Sion, le 30 août 2019

La Présidente

Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire

Jean-Charles Léger



## LISTE DES PRESENCES DU 18.06.2019

### Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Barras	Dominique	PDC	31	Moren	Jean Philippe	PDC
2	Betchov Gabioud	Denise	ADG	32	Moulin	Guillaume	UDC
3	Boand	Vincent	UDC	33	Mukuna	Akanga	PDC
4	Bodrito	Jean Pierre	ADG	34	Pallara	Chantal	PLR
5	Bonvin	Claire-Lise	PDC	35	Pallara	Juan Carlos	ADG
6	Bornet	Patrick	PLR	36	Pfister	Brigitte	LES VERTS
7	Bornet	Ruth	PLR	37	Pitteloud	Christian	PDC
8	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR	38	Pitteloud	Christophe	PDC
9	Broccard	Jean Michel	PDC	39	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
10	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS	40	Reist	Martin	UDC
11	Collet	Bastian	ADG	41	Rey	Charles André	PDC
12	Darbella	Karine	LES VERTS	42	Rossier	Gérard	LES VERTS
13	Dubuis	Alexandre	LES VERTS	43	Rossier	Virginie	PDC
14	Fellay	Gilles	PDC	44	Rouiller	Jean Daniel	PLR
15	Fumeaux	Dionys	UDC	45	Schüpbach	Pierre	PDC
16	Gachnang	Mathieu	PDC	46	Sierro	Christophe	PDC
17	Gianadda	Isabelle	PDC	47	Stalder	Thierry	PLR
18	Gillioz	Fernand	PLR	48	Theler	Maud	ADG
19	Guex-Crosier	Johanne	ADG	49	Trabacchi	Sophie	PDC
20	Hirt	Jean-Claude	UDC	50	Turatti	Alain	PLR
21	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS	51	Ulrich	Daniel	PLR
22	Jacquod	Caterina	PLR	52	Varone	Gérard	PDC
23	Juillerat	Olivier	PLR	53	Vergères	Pierre Michel	UDC
24	Kuchler	Fabien	PLR	54	Zuchuat	Raphaël	PDC
25	Kuchler Mayor	Noémie	PLR	55			
26	Léger	Jean Charles	PDC	56			
27	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS	57			
28	Maury	Cindy	ADG	58			
29	Micheloud	Benoît	PDC	59			
30	Mirailles	Christian	LES VERTS	60			

### Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Amos	Jérôme	UDC	5	Tavernier	Jérôme	PLR
2	Antonini	Tobia	PLR	6			
3	Jacquier	Michael	PDC	7			
4	Mittaz	Xavier	PLR	8			

### Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Zumstein	Alain	PLR	5			
2				6			
3				7			
4				8			